

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'ASBL
FRATERNELLE ROYALE DES CHASSEURS ARDENNAIS

LE CHASSEUR ARDENNAIS

Numéro 219 - 4e trimestre 2004

LE SOUVENIR RESISTE AU TEMPS

HUY

le 26 septembre



ARLON

le 23 novembre

LE PRESIDENT D'HONNEUR

Lieutenant général e.r.
Jean Chabotier

Le Conseil d'Administration

PRESIDENT NATIONAL
Général-major e.r. Jean Henrioul
Avenue Baron Fallon, 19 - 5000 Namur
Tél. 081 74 45 55
e-mail: henrioul.jl@belgacom.net

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX

Col Hre Baudouin Keutens
Rue de Liège 25 - 4800 Verviers
Tél. 087 22 82 78

François Guiot
Boulevard Léopold III 19, Bte 13
1030 Bruxelles Tél 02 705 78 79

Paul Thomas
Rue Thier Ardent 29
4480 Engis - Tél. 04 275 20 76

SECRETARE NATIONAL
Raymond Van Frachen
Rue Robert Boisacq, 5 Bte 12
1330 Rixensart - Tél/Fax 02 652 34 89
e-mail: rd.v.fr@skynet.be

SECRETARE NATIONAL-ADJOINT
Joseph Poncelet
rue du Sablon, 119 B-Bte 2
6600 Bastogne - Tél. 061 28 99 94
e-mail: j.poncelet@freebel.net

TRESORIER NATIONAL
Lt Col Hre Gérard Van Nieuwenhove
avenue de Nivelles, 15 1300 Limal
Tél: 010 41 90 03
e-mail: gevni@skynet.be
CCP Fraternelle: 000-0344969-37
IBAN BE35 0000 3449 6937
BIC BPOBEB1

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT
Jean Dandois
rue des Longues Aires, 9
6990 Bourdon Tél. 084 31 40 04

ADMINISTRATEURS
Raymond Melnguet
Rue Harmoncourt, 26 - 6762 Saint-Mard
Tél. 063 57 93 91

Colonel BEM e.r. Maurice Dieu
Avenue Sart Paradis, 21 - 5100 Wépion
Tél. 081 46 14 90

Adjt-chef e.r. Jean Klein
Tél/fax 087 77 33 79
32, av Marie-Thérèse 4900 Spa

Commissaire pour les Germanophones
Vacant

DELEGUES DES SECTIONS :
les Présidents des Sections

ADRESSES UTILES :

Porte-drapeau National
Albert Frédéric - 081 41 20 92
4, Chemin des Déchanges, 5170 Profondeville
e-mail: frealichas@skynet.be

Le Régiment
Officier S1, Tél. 084 32 61 01
Camp Roi Albert
6900 Marche-en-Famenne

Le Musée de Marche
Regt de Ch A - Camp Roi Albert
6900 Marche-en-Famenne
Tél/Fax: 084 32 60 82
CCP: 000-3251256-10
Lt Col Hre B. Goffinet
Tél: 084-31 35 82
Adj: J. Gaand 084 32 61 77
ou privé: 024284777
ou GSM 0475 92 77 11
Cpl/Chef J-M Wallon 084 32 61 39
ou 084326108
ou privé: 081 73 47 04

La salle ChA au Fort de Huy :
voir section de Huy

La MESA
7e Bde Mec Camp Roi Albert
Tél & fax: 084 32 21 57
e-mail: officier.mesa@ping.be

Les dirigeants des Sections Régionales

ARLON
CCP: 000-0980849-82

Président:

Lt Col (r) Guy Schandeler 063 22 27 34
Heckbous, r de la Rausch 18, 6700 Arlon
Secrétaire : Michel Schandeler 063 22 24 64
rue Michel Hamélius 23, 6700 Arlon
Trésorier : Jacques Léonard 063 22 07 64
rue de Viville 23, 6700 Arlon

ATHUS- MESSANCY- AUBANGE

SELANGE - HALANZY
Banque: 267 - 0027317 - 79
Président : Jean-Paul Noël 063 38 79 95
Rue du Joli Bois 2, 6791 Athus
e-mail: jp.noel@arcelor.com
Secrétaire : Patrick Hotton 063 38 99 78
Rue de la Linalux 5, 6790 Aubange
Trésorier :
Pierre Vandeninden 063 38 94 92
Rue des Glaieuls 14, 6791 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SURE

CCP: 000-0240928-77
Président : Victor Merche 061 21 12 65
Rue des Remparts 93, 6600 Bastogne
Secrétaire : Madame Merche Jacqueline
Savy 1C, 6600 Bastogne
Trésorière : Mme Lahy Emilia 061 21 29 52
R de Neufchâteau 182, 6600 Bastogne

BERTRIX - PALISEUL

CCP: 000-0380547-16
Président : Jules Thillen 061 41 11 14
Rue du Saupont 121, 6880 Bertrix
Secrétaire :
Noël Gérard
rue de Menuchamps 18, 6856 Fays les Veneurs
Trésorier :
Pierre Dion 061 41 13 99
Rue des Combattants 2, 6880 Bertrix

BOUILLON

CCP: 000-0512180-20
Président-Secrétaire : Roger Thomez
061 46 69 13
rue des Carrières 16, 6830 Les Hayons
e-mail: roger.thomez@skynet.be
Trésorier : Remy Tarte 061 61 33 17
rue Aze-Fosse 3, 6870 Arville

BRABANT

CCP: 000-0352242-35
Président :
Lt Col BEM Hre André Cougnat
Tél/Fax 02 77 1 36 93
Av des Goëlands 9, 1150 Bruxelles
Secrétaire :
Michel Duquesne 02 47 85 299
rue Stevens Delannoy 59 1020 Bruxelles
e-mail: michel.duquesne@belgacom.net
Trésorière :
Mlle Claude Renson 02 46 5 42 46
Av du Condor, 8 Bte 13
1080 Bruxelles

EREZEE - MANHAY

CCP: 000-0818871-94
Président :
André Sevrin 086 47 73 55
Rue de Dochamps 14, 6997 Amonines
Secrétaire :
Laurent Halleux
rue Général Borlon 32, 6997 Erezée
Trésorier : vacant

ETALLE - HABAY - TINTIGNY

CCP: 000-0823962-44
Président : Jean-Marie Pairoux
063 41 14 23 (Bureau 063 23 18 11)
rue des Sports 21, 6724 Marbehan
e-mail: jean-marie.pairoux@idelux.be
Secrétaire :
Daniel Habran 063 41 21 50
Rue du Hibé 5, 6724 Marbehan
Trésorier :
Jean-Pol Magerotte 063 41 14 00
rue des Sports 7, 6724 Marbehan

FLORENVILLE

CCP: 000-0804897-88
Président :
Fernand Gérard 061 31 51 49
Rue de la Burlanderie 27, 6820 Florenville
Secrétaire - Trésorier :
Roland Bouillon 061 31 55 06
Rue Nicolai 16, 6820 Florenville

HAINAUT

CCP: 000 - 0348650 - 32
Président : Claude De Greff
Tél/Fax 071 41 30 40
rue de l'Etang 282, 6042 Lodelinsart
Secrétaire :
Mme Liliane Ypersiel 071 41 30 40
Trésorier : Jacques Vancauteren
rue Prétat 48, 6043 Ransart Tél/Fax 071 35 34 31

CINEY - ROCHEFORT - GEDINNE

CCP: 000-0762137-08
Président-Secrétaire :
Maurice Tremblay 084 22 33 35
rue St Gobert, 9 à 6900 Hargimont - Marche
Trésorier :
Joël Guyot 084 21 39 67
rue de la Commanderie, 25
6900 Hargimont

HUY - 6 Ch A

CCP: 000-0718009-15
***Président :** Louis Mélon 085 23 27 13
rue du Beau Site 6, 4500 Huy
Secrétaire : Roger Vancauteren 085 23 04 51
rue des Jardins, 5 4530 Villers-le-Bouillet
Trésorier : Firmin Bauche 085 21 32 04
rue des Jardins, 4 4530 Villers-le-Bouillet

LIEGE - VERVIERS

CCP: 000-0900416-62
Président : Jean Bricart 04 233 84 29
Rue des Chalets 5, 4101 Jemeppe
Secrétaire - Trésorier :
Jean Octave 087 22 10 73
Rue des saules 82, 4800 Verviers-Polleur

Le Chasseur Ardennais

N° 219 - 4e trimestre 2004
Revue trimestrielle éditée par l'
ASBL Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais

Editeur responsable:
Jean Henrioul

Photos : le Regt., les Sections, Dégée-
Presse, C. Demoulin, E. Hyde, Cpl Chef V.
Bordignon.

Dactylographie : Joseph Poncelet

Impression :
Schmitz & Gofflot à Bastogne
Cette revue a été tirée à 5.500 exemplaires

Le n° 220 paraîtra à la fin mars 2005; les
textes sont attendus de façon continue
mais au plus tard le 15 février; les
documents reçus après cette date seront
reportés au n° 221. SVP, rédigez les
chroniques de section en tenant compte
de la date de parution.

Les corrections aux listings
seront adressées pour le 1er mars au
plus tard à :
Fraternelle Royale Ch A
Square de la Charité-sur-Loire, 13
5100 Wépion
ou à : j-mc@skynet.be

Joignez une enveloppe timbrée à vos requêtes (formulaire, photo, etc.).
Payez votre cotisation à votre section. Si vous manifestez votre générosité par un supplément de
cotisation (le Ciel vous bénisse !), précisez bien QUOI vous voulez aider: le national, votre section, la
revue Le Chasseur Ardennais ou notre Musée. Voyez les deux comptes mentionnés aux encarts
concernant les dons à la revue et au Musée.

Envoyer:

***disquettes et photos à Jean Henrioul - Avenue Baron Fallon, 19 5000 Namur**
***documents à dactylographier à Joseph Poncelet - rue du Sablon, 119 B Bte 2 6600 Bastogne**
***e-mail à : henrioul.jl@belgacom.net (textes en «.rtf»)**



Avec le soutien du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg

MARCHE-en-FAMENNE et 1ChA

CCP: 000-3250052-67
Président : André Housiaux 084 31 19 23
rue de Bastogne 39, 6900 Hologne
Secrétaire-Trésorier :
Albert Collard 04 250 48 15
rue de la Dime, 114 / 3
4347 Fexhe-le-Haut-Clocher
e-mail: albert.collard@teledisnet.be

NAMUR

CCP: 000-0364057-16
Président : Roger Cubert 071 72 80 42
Tienne des Brûlés 7, 5640 Mettet
Secrétaire : Bernard Neufort 061 21 59 42
Rue Bois Esneux 102, 5021 Boninne
e-mail: Bernard.Neufort@mil.be
Trésorier : Joseph Mahieux 083 65 53 74
Bois communal 1A, 5330 Maillen

NEUFCHATEAU LIBRAMONT-CHEVIGNY LEGLISE

CCP: 000-0715193-12
Président :
Raymond Lagamitte 063 43 31 79
Rue Notre-Dame 61, 6860 Les Fosses Léglise
Secrétaire-Trésorier :
Louis Maury 061 22 23 35
Rue de la Spinette 4, 6800 Libramont-Neuvillers
e-mail: maury.mariette@yahoo.fr

SAINT - HUBERT

CCP: 000-0800173-20
Président : Robert Mignon 061 61 22 57
Av. Paul Poncelet, 100 6870 Saint-Hubert
Secrétaire-Trésorier :
Serge Toussaint 061 61 38 87
Clos des Sorbiers 62, 6870 Saint-Hubert

VIELSALM et 3ChA

CCP: 000-0870976-13
Président : Lucien Paquay 080 21 68 32
Ville-du-Bois 6, 6690 Vielsalm
Secrétaire : André Gilson
Tél/Fax 080 21 53 03
Neuville Haut 44, 6690 Vielsalm
Trésorier : Marcel Bocken 087 54 10 11
rue du Panorama, 34 4910 Theux

VIRTON

CCP: 000-0729100-48
Président-Trésorier :
Raymond Meinguet 063 57 93 91
rue Harmoncourt 26, 6762 Saint-Mard
Secrétaire : Daniel Waudoit 063 57 62 18
rue de Mageroux 25, 6762 St Mard

SECTION REGIMENTAIRE

Cte Banque: 068-0627580-17
Président :
Col BEM e.r. Yvan Jacques 084 31 23 49
6, rue du Bondeau, 6900 Marche-en-Famenne
e-mail: yjacques@tiscali.be
Secrétaire : Jean Klein Tél/fax 087 77 33 79
32, av Marie-Thérèse, 4900 Spa
Trésorier : Cdt e.r. A. Beudels
Rue Inzefin 34, 6990 Hampteau
Tl/Fax: 084 46 67 76

Club de Marche Chasseurs Ardennais

Cte Banque: 240-7280297-63
Président : Baudouin Keutens
Rue de Liège, 25/14, 4800 Verviers
Tél 087 22 82 78
Secrétaire : René Degeye
rue des Bouleaux, 8, 6900 Marche-en-Famenne
Tél 084 32 18 47
Trésorier : Pol Charlier
rue Jacques Désira, 13, 4340 Villers-l'Évêque
Tél 04 23 42 84 5

Tous les membres repris ci-dessus exercent
leurs activités au bénéfice de la Fraternelle
de façon totalement bénévole et gratuite

Fournitures

autocollant cinq couleurs.. 0,50€
bêret vert sans hure 12,50€
hure pour bêret 2,75€
vue Monument national 0,25€
carte de vœux 0,50€
cravate verte avec hure .. 11,20€
décoration petit modèle .. 14,90€
insigne de revers 12
ou 20mm 6,20€
écusson brodé 5,00€
fixe-ruban
(or, argent, bronze) 6,20€
drapeau de l'Ardenne 49,60€
épingle de cravate dorée 7,50€
(nouveau)
Les prix indiqués sont obligatoires
Commandes : aux sections

Président National

J'ai récemment été interpellé par un «billet» paru dans le quotidien «Vers l'Avenir». Ce «billet» parlait de la tolérance ou plus précisément des oppositions tolérance-intolérance et je me suis mis à croire que se sont ces oppositions qui commandent les comportements humains et qui donc régissent le monde.



C'est la tolérance qui nous permet de vivre en bonne intelligence avec notre voisin ou avec un quelconque interlocuteur ; c'est l'intolérance qui nous pousse à agresser verbalement, ou plus peut-être, un conducteur peu respectueux de notre priorité. C'est par la tolérance que nous admettons que certains puissent s'amuser, alors que nous désirons nous reposer ; c'est l'intolérance qui fait que nous nous hérissons en cas de tapage nocturne.

Si nous quittons le domaine quelque peu matériel de la simple vie courante pour aborder ceux plus élevés et plus complexes du sentiment, de la conviction ou de la croyance, le phénomène joue de semblable façon. C'est la tolérance qui nous permet d'admettre dans notre société un noir, un jaune ou un arabe ; c'est l'intolérance qui fait les racistes. C'est la tolérance qui conduit au respect de toutes les religions ; c'est de l'intolérance que naît l'intégrisme. C'est par la tolérance que nous admettons les différences de cultures ; c'est l'intolérance qui induit le fascisme.

Mais les choses ne sont cependant pas simples, car si je suis tolérant, jusqu'où dois-je admettre l'intolérance de l'autre ? Si ma tolérance est battue en brèche par les agressions des racistes, les bombes des intégristes ou les ukases des fascistes, quelle peut être ma réaction, tendre l'autre joue ou devenir intolérant moi-même ? C'est justement la question que se posait le journaliste de «Vers l'Avenir» qui, compte tenu de ce qui se passe dans notre société à l'heure actuelle, y répondait en substance : «Trop, c'est trop, je décide de devenir intolérant ! » Et là, je crie évidemment : «danger !», car si tout le monde devient intolérant, où va cette société ?

Il m'est évidemment impossible de trancher le sujet, mais je constate simplement qu'il existe plusieurs moyens non violents pour convaincre l'autre comme l'exemple, la persuasion et...la tolérance que certains appellent d'ailleurs amour, fraternité, fair play ou autrement encore.

Chers amis, l'année qui se termine a été marquée par de nombreux événements heureux pour notre Fraternelle et je m'en réjouis. Je souhaite à chacun d'entre vous et à vos proches une excellente année 2.005 ... pleine de tolérance.

Jean Henrioul



Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais

BULLETIN D'ADHESION (A envoyer au secrétaire de la section de votre choix)

Nom: Prénom:

Adresse:

vous demande son adhésion en tant que:

- membre effectif (ancien Chasseur Ardennais), classe
 - membre sympathisant * (non-ancien Chasseur Ardennais)
- dans la section de (voir page 2)

Je vire 7,50 euros au compte de cette section (compte en page 2)

A le
(signature)

*Doit être présenté par 2 membres effectifs

La cotisation comprend la livraison trimestrielle de la revue « Le Chasseur Ardennais »



Le Chasseur
Ardennais
n°219
4e trimestre 2004
Sommaire

4
La vie de la Fraternelle

6
Congrès 2.005

7
Le Coin Evocation

8
Dans nos sections

19
Contact
Le Coin Info

24
Ciseaux

25
Au Régiment

27
Notre site Web



la vie de la fraternelle

Le 26 septembre à **HUY** (lire la relation de l'événement dans «Section Huy»)

Merci à la Section de Huy et à la ville de Huy

Les autorités emmenées par Anne-Marie Lizin, bourgmestre de Huy et Présidente du Sénat

La plaque-souvenir



Les Anciens de la section de Huy



Quelques-uns des Anciens présents



De G. à D. : M. Larcier, Bourgmestre ; le Colonel BEM Fontaine, Représentant de SM le Roi ; M. Perpète, Député Permanent ; le Président national. Ils admirent le monument !



Les drapeaux des Fraternelles

Le 23 novembre à **ARLON** (Voir Section Arlon)

Merci à la section d'Arion et à la ville d'Arion

Allocution du Président National à Arlon le 23 novembre

M. le Représentant de SM le Roi, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs,

Faut-il que le souvenir des Chasseurs Ardennais soit vivace, faut-il que leurs mérites soient reconnus et qu'ils aient profondément marqué la mémoire des gens de chez nous pour que, plus d'un demi-siècle après leurs exploits, l'on érige encore des monuments à leur mémoire ! Il y a deux ans, c'était à Vielsalm, aujourd'hui c'est ici à Arlon ! Ces deux monuments viennent allonger la liste impressionnante de ceux qui existent déjà, plus de vingt, et qui, dans la pierre, dans le métal ou dans le bois, modestes comme à Montleban ou imposants comme à Martelange, glorifient la conduite des soldats au béret vert à la hure pendant la sombre période de 40-45.

Nous savons dans quelles circonstances les Chasseurs Ardennais sont nés à Arlon. Nous connaissons leur brillante conduite en mai 40 de l'Ardenne à la Lys, conduite qui leur valut six citations, fait unique ! Nous nous souvenons aussi de leurs actions dans la résistance et plus particulièrement dans les maquis et nous nous inclinons enfin devant les souffrances qu'ils endurèrent dans les camps de l'ennemi. Pour tout cela, ils ont en effet bien mérité de la Patrie et bien mérité qu'on ne les oublie pas.

Par ailleurs, les Chasseurs Ardennais d'aujourd'hui, les jeunes, sont, j'en suis convaincu, de la même trempe que leurs anciens. Mais il est important pour eux qu'ils puissent s'appuyer sur des témoignages tangibles de leur appartenance à cette race d'hommes d'action et d'honneur, surtout en cette période de turbulences, et le mot est peut être faible, que connaît notre armée pour le moment. Et justement, les monuments font partie de ces témoignages !

Donc, ce que nous vivons à cette heure, cette inauguration, a, à mes yeux, une portée considérable dans l'existence et la vie de tous les Chasseurs Ardennais.

Il me reste à adresser un vibrant merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce magnifique monument. A ceux qui ont lancé l'idée, la section d'Arlon de notre Fraternelle et son président le LtCol (R) Schandeler, aux différents sponsors, à ceux qui l'ont conçu et réalisé et enfin aux édiles de la ville d'Arlon sans qui cette réalisation n'aurait pas été possible. M. le bourgmestre, je reconnais bien là l'attachement que vos administrés et vous-même portez au souvenir des Chasseurs Ardennais, enfants d'Arlon. Merci.

Une trentaine de membres de notre Fraternelle ont défilé devant la Colonne du Congrès le 11 novembre. Merci à eux ! (voir photos en dernière page de couverture).

Arlon toujours...

Les Généraux e.r. Chabotier (notre Président d'honneur) et Magon



Photos V.B.



Gros plan sur le détachement du Régiment



Gros plan sur l'escorte drapeaux



Le Chef de Corps devant les drapeaux

Nos sections en ballade

Les 28 et 29 août, la section de Namur rendait visite à ses amis de St Fargeau (France)



La section de Liège - Verviers à Bruxelles le 2 septembre



Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais



60^{ème} CONGRÈS NATIONAL

Dimanche 24 avril 2005



VIRTON



Prescriptions administratives

Inscriptions et paiements

Le montant de 30 euro par personne pour le repas sera payé via les Sections sur le compte 000-0729100-48 de la Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais - Section régionale de Virton rue d'Harnoncourt 26 à 6762 St MARD pour le 06 avril 2005 au plus tard.

Rendez-vous

Les personnes qui viennent en bus seront déposées sur la place de l'église, les bus rejoignant ensuite le complexe sportif.

Le rendez-vous pour les personnes qui viennent en voiture est fixé au complexe sportif ; des navettes de bus les transporteront vers la place de l'église.

A l'issue du dépôt de fleurs au monument aux morts, les personnes ne pouvant pas participer au cortège (500m) seront ramenées au complexe sportif par des navettes de bus à partir de la place de l'église.

Accès

E411 Bruxelles - Namur - Habay (sortie 29) - Etalle - Virton. Suivre Virton Centre. Suivre Complexe sportif.

Le plan détaillé de la ville de Virton sera remis aux délégués des sections lors du conseil d'administration de mars 2005.

Convocation

Conformément à l'article 30 des statuts de notre ASBL, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à la 60^{ème} Assemblée Générale statutaire de notre association.

Elle se tiendra le dimanche 24 avril 2005 à 11h30 au Complexe culturel et sportif de la ville de Virton et ce dans le cadre de notre Congrès National 2005.

Cet avis tient lieu de convocation.

Jean Henrioul
Président National

Programme de la journée

08h45 : Accueil au complexe sportif de Virton et navette de bus vers la place de l'église

09h15 : Accueil des autorités à la Mairie de Virton

09h45 : Messe solennelle à la mémoire de tous les Chasseurs Ardennais

10h50 : Dépôt de fleurs au monument aux morts de la ville

11h00 : Cortège vers le Complexe culturel et sportif

11h30: 60^e Assemblée Générale Statutaire

12h30 : Apéritif

13h00 : Banquet

MENU

Apéritif "bière D'jean d'Mady"

L'assiette de fumaisons diverses sur mesclun
Aux fines herbes et oignons doux

Mignons de porcelet de lait aux grains de moutarde
Jardinière et pommes amandines

Assiette de fromages belges (4 variétés), noix et raisins

Parfait glacé au Cointreau et chair de coco
Coulis de framboises

Café

(Boissons à prix modérés)

Ordre du jour

1. Introduction par le Président national.

2. Appel des sections. Elles doivent toutes être représentées par un délégué mandaté par son comité. Nombre de voix par section en fonction de la situation numérique clôturée au 31 décembre 2004.

3. Elections statutaires. Sont sortants : MM R. Meinguet, P. Thomas et R. Van Frachen. Les candidatures doivent parvenir par écrit au Président national au plus tard pour le 31 janvier 2005.

4. Approbation des nouveaux statuts (voir page 20).

5. Approbation des documents relatifs à l'exercice 2004. Interventions des Secrétaires et Trésoriers nationaux.

6. Rapport des contrôleurs-vérificateurs aux comptes et décharges de gestion au conseil d'administration.

7. Fixation de la cotisation pour l'exercice 2006.

8. Projet de budget pour l'exercice 2006.

9. Désignation de deux contrôleurs-vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2006.

10. Situation de la revue «Le Chasseur Ardennais».

11. Examen des propositions présentées par les sections ou par le conseil d'administration en vertu de l'article 29 f des statuts (à proposer par écrit au Président national avant le 1^{er} mars 2005).

12. Congrès nationaux futurs : Bastogne en 2006, Bertrix en 2007, Marche-en-Famenne en 2008.

13. Divers.

14. Résultats des élections statutaires et du vote sur les nouveaux statuts.

15. Remises de médailles d'or du mérite.

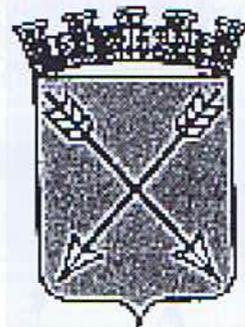
16. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président national.

Brabançonne
Marche des Chasseurs Ardennais

Virton capitale de la Gaume

Les Gaumais sont considérés comme les Marseillais de Belgique. Et c'est vrai, même les insectes partagent notre chaleur de vie. Vous pourrez entendre la cigale à quelques kilomètres du centre de notre ville, à Torgny.

Virton est un centre commercial, administratif et scolaire. Plus de 300 commerçants et artisans appuient son développement économique. Près de 3000 étudiants dessinent chaque matin son visage de jeunesse. Notre vie culturelle est très active. Vous pourrez découvrir les richesses archéologiques de notre "pays" : dolmens et polissoirs, refuges gallo-romains, tombes mérovingiennes, églises romanes et gothiques. La douceur et la beauté de nos collines s'harmonisent parfaitement avec l'architecture lorraine.



Un peu d'histoire

Vertunum existait déjà à l'époque gallo-romaine et était une agglomération de grande importance. Après s'être appelé Vertunum, Vertun et Vierton, Virton fera partie du Comté de Chiny jusqu'en 1340. Virton va alors connaître quatre siècles d'une vie agitée, périlleuse et souvent misérable. Située aux confins de puissances rivales, la ville sera prise et reprise, plusieurs fois incendiée, souvent occupée.

En 1848, la population proclama la révolution et demanda le rattachement de Virton à la France. Véritable page d'histoire ou blague d'étudiant ? Peu importe ! L'histoire colle parfaitement au tempérament des Gaumais. Depuis des temps très anciens, Virton est sentimentalement proche de la France : proximité linguistique, culturelle, économique et politique. Les Virtonnais sont aussi réputés pour leur sang chaud. L'autorité avait d'ailleurs imposé aux bourgeois du Moyen Age de porter l'épée à droite, ce qui les obligeait à dégainer un peu moins promptement.

Mais les liens entre Virton et la France sont toujours étroits. Les fils de Marianne sont venus mourir sur notre sol en 1914 (plus de 20000 morts ou disparus) et en 1940 pour défendre nos libertés. C'est pour toutes ces raisons qu'à Virton, lors d'une cérémonie officielle, les fanfares locales jouent la Brabançonne et immédiatement après la Marseillaise.



J. Octave

! Par manque de place, la suite de l'historique des unités de Chasseurs Ardennais par L. Vaillant est reportée au N° 220 !

Il y a cinquante ans

Dans «Le Chasseur Ardennais» N° 4 (9^e année) du 4^e trimestre 1954, on pouvait lire :



-que, dans le courant du mois d'octobre, le Major Delchevalerie est devenu le nouveau commandant du 2 Ch A et le Major Stéphany celui du 3 Ch A.

-un discours du Colonel Dumortier, commandant de l'Ecole d'Infanterie, qui s'adresse aux cadres de l'armée dans son style direct et imagé habituel. Ce discours est intitulé «Les élites de la nation et l'armée» et commence par une définition de la Patrie : «un capital matériel et moral accumulé par les vertus et les efforts des générations disparues, capital dont nous avons l'usufruit et qu'à notre tour nous devons transmettre, enrichi par nos efforts, à nos descendants».

-la fin du récit de Paul Talbot sur les premiers jours de captivité qui ont suivi les combats dans la région de Bodange. De façon très élégante, il raconte la journée de Pentecôte passée à Warnach, les moments de mélancolie et aussi les moments de réconfort notamment lorsque l'aide des habitants du village se concrétise sous la forme d'un cochon qui sera rapidement dégusté par nos Chasseurs Ardennais affamés.

-une intéressante description de la constitution des unités Ch A

«On éprouve une fierté patriotique à exalter l'héroïsme de certains Régiments. Les Chasseurs Ardennais en particulier sont dès à présent entrés dans la légende.»

(Extrait de «La Belgique sous l'occupation allemande» de Paul Struye et Guillaume Jacquemyns)

durant la mobilisation de 39 et en particulier le cas de la 2^e Division Ch A (4, 5 et 6 Ch A). Pour satisfaire au principe du recrutement local, il a fallu faire appel pour ces dernières à quinze classes de milice comprenant des soldats venant de tous les horizons (infanterie, cavalerie, artillerie ou encore corps de transport). De surcroît, d'importantes modifications d'organisation furent imposées pendant la période de mobilisation. Ce n'est que grâce à la volonté des chefs et à l'allant des hommes que ces unités étaient prêtes au combat le 10 mai 40. Les positions défensives sur la Meuse également étaient prêtes...mais ne furent que peu utilisées, mais ceci est une autre histoire !

-que deux promotions de l'Ecole d'Infanterie ont reçu le nom de deux héros Ch A. Pour une promotion de candidats officiers de réserve, c'est le nom du Commandant Duhren, commandant en mai 40 de la 7^e Compagnie du 1 Ch A et tombé à Vinkt. Pour une promotion de candidats gradés d'active, c'est le nom du 1^{er} Sergent Villers de la 2^e Compagnie du 1 Ch A, tombé à Vinkt également.



Nouvelles de la MESA

Exceptionnellement, la MESA change quelque peu de visage en 2005.

Pour répondre à certaines contraintes incontournables et aussi à des sollicitations appuyées, les organisateurs de la MESA ont été amenés à en modifier le visage habituel en 2005.

Toujours quatre étapes et ce du 22 au 25 juin, les deux premières étant inédites : Sedan-Bouillon ; Redu-St Hubert ; Recogne-Laroche ; Houffalize-Vielsalm avec boucle sur chaque ville d'arrivée.

TOUS les monuments «Chasseurs Ardennais» traditionnellement honorés au cours de la Marche le seront aussi en 2005. Le 20 juin, l'après-midi sera consacrée aux monuments de la région d'Arlon-Martelange-Bastogne avec réception à Martelange et possibilité de transport en car à partir de Marche-en-Famenne. L'après-midi du 21 juin, visite aux monuments de la région Montleban-Vielsalm.

Nous nous devons de soutenir les efforts des organisateurs visant à assurer la pérennité de notre Marche. Soyons donc très nombreux aux cérémonies organisées à nos monuments. Il y va de notre crédibilité et de la survie de la Marche.



dans nos sections régionales

Avis aux rédacteurs des rubriques de Section: svp, consultez les directives de la page 2 pour l'envoi de vos textes



ARLON

Le mot du Président

Cette fois, ça y est : Arlon a enfin son monument aux Chasseurs Ardennais. La cérémonie d'inauguration a eu lieu ce mardi 23 novembre en présence d'une foule nombreuse. Une fois de plus, le Bon Dieu a montré qu'il était aussi Arlonais et Chasseur Ardennais : la pluie qui sévissait depuis le matin s'est arrêtée de tomber peu avant le début des festivités. La musique de la Force Aérienne assurait la partie musicale de la cérémonie, tandis que deux pelotons en armes du Régiment sous les ordres de leur Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel BEM Steyaert encadraient les emblèmes des six Régiments de Chasseurs Ardennais ayant participé aux combats de mai 1940, du 20^e Régiment d'Artillerie et du Régiment actuel. Un groupe d'une quarantaine d'Anciens de 1940 avaient rejoint Arlon pour la circonstance, ainsi qu'une soixantaine de drapeaux de différentes Fraternelles (dont une dizaine venant de la régionale UFAC de Bruxelles). La cérémonie était rehaussée par la présence d'un Représentant de Sa Majesté le Roi Albert II, en l'occurrence, le Colonel BEM Fontaine, notre Doyen. La salle européenne de l'hôtel de ville où était servi le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie, a littéralement été prise d'assaut. Nos édiles communaux ne s'attendaient manifestement pas à une telle foule.

Un fait est à souligner : la présence de deux classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires de l'Institut Sainte-Marie d'Arlon. En guise de préparation à l'événement, notre ami, l'Adjudant-Chef e.r. Charles Grimonster est allé quelques jours auparavant faire un exposé aux élèves sur les Chasseurs Ardennais. Une heure de cours avait été prévue pour la circonstance ; notre ami Charles est arrivé à 9 heures à l'école et à midi, les questions fusaient toujours de la part des jeunes élèves. Merci pour votre dévouement, Charles et qu'on ne vienne plus dire que les jeunes sont indifférents à l'histoire. Que les responsables en prennent de la graine et revoient éventuellement les programmes en y incluant des cours de civisme.

Décès

Nous ont quittés

Membres A

M. Gustave ELSÉN, décédé à Habay-la-Neuve, le 11 juin 2004, à l'âge de 86 ans.

L'Adjudant e.r. Jean LAVALLE, décédé à Arlon, le 21 octobre 2004, à l'âge de 83 ans. Sous-officier au 1^{er} ChA en 1940, Jean LAVALLE était ancien combattant et an-

ancien prisonnier de guerre. Après la Seconde Guerre Mondiale, il est passé à la Police Militaire et a terminé sa carrière comme instructeur MP à l'École d'Infanterie.

Membres E

M. l'Aumônier Guy CAUFRIEZ, décédé à Lobbes, le 28 septembre 2004, à l'âge de 56 ans. Entré à l'Aumônerie Protestante comme aumônier de réserve le 18 avril 1978, le Pasteur CAUFRIEZ est nommé aumônier de 2^{ème} classe dans le cadre actif l'année suivante et affecté à l'École d'Infanterie d'Arlon. Il fut par la suite affecté à Tervueren, puis à Evere. Il a été nommé Aumônier de 1^{ère} classe le 01 juillet 1986 et Aumônier Principal le 01 mai 1998. Le 01 avril 2003 le Synode de l'Eglise Protestante l'a désigné comme Aumônier en Chef du Culte Protestant, poste auquel il a été nommé par le Roi.

Membres H

Mme Ernestine PETIT, veuve de M. Théophile CHERRY, décédée à Arlon, le 11 octobre 2004, à l'âge de 83 ans.

Mme Cécile PETER, veuve de M. Jules MERTENS, décédée à Barnich, le 19 septembre 2004, à l'âge de 87 ans.

Mme Henriette-Maria THILL, veuve de M. Henri MUNSTER, décédée à Martelange, le 24 octobre 2004, à l'âge de 87 ans.

Aux familles dans la peine, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Nouveaux membres

M. ETESSÉ Patrice - Membre S - Rue du Koun, 167 à 6717 NOBRESSART.

M. RADOUX Xavier - Membre S - Rue du Centre, 89 à 6717 NOBRESSART.

Changements d'adresses

M. Léandre MIGNON : Cité Patton, Rue Michel Lentz, 22 à L-9068 ETTELBRUCK, au lieu de Cité Patton, Route de Luxembourg à L-9068 ETTELBRUCK.

Communication

Notre ami, l'Adjudant e.r. Alphonse COLLETTE a accepté de reprendre le poste de vice-président de la section d'Arlon, et ce, en dépit de ses problèmes de santé. N'étant pas novice en la matière, puisqu'il était auparavant secrétaire de la section, il connaît bien la section d'Arlon. Merci à toi, Alphonse, d'avoir bien voulu reprendre ce poste important et je suis certain que nous ferons du bon travail ensemble.

Voici les coordonnées de notre ami : Alphonse COLLETTE, Voie de la Liberté, 5 à 6717 ATTERT Tél : 063-224981

Carnet rose

Le petit Cyprien WARICHET a vu le jour ce 12 octobre 2004. Cyprien est le fils de notre membre sympathisant,

M. Olivier WARICHET et de Mme Cathy SCHANDELER, fille de notre président de section. Bienvenue à Cyprien et nos sincères félicitations aux heureux parents.

Mme Denise et M. Arthur GEIMER-ALBERT viennent de fêter leurs noces de diamant. Arthur GEIMER a épousé Denise ALBERT le 22 septembre 1944. Le couple jouit de l'affection de 4 enfants, 9 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants. Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons encore de longues années de bonheur ensemble.

Excursion

La section d'Arlon projette d'organiser une excursion de 5 jours en Normandie en mai ou juin 2005. La condition pour que cette excursion puisse avoir lieu est de pouvoir remplir un car d'environ 50 places. 1^{ère} tentative au sein de la section d'Arlon en 2004, n'avait recueilli que 18 candidatures. Aussi, je demande si parmi les autres sections, certaines personnes seraient intéressées. Le prix en demi-pension avoisinerait les 500 € par personne. Je demanderai aux candidats de se faire connaître auprès du trésorier de la section d'Arlon AVANT le 01 mars 2005.



ATHUS

MESSANCY AUBANGE SELANGE HALANZY

Le mot du président : du "Devoir de mémoire"

Ce terme honnête mais galvaudé dans de nombreux discours, me semble, comme le prétendait ce philosophe français " inutile et obsolète ". Dès lors que nous devons faire " Devoir " de mémoire, cela signifie que nous avons perdu une séquence de notre patrimoine, que nous avons abandonné consciemment ou non le respect de l'action de nos aînés.

Certains prétendent que le silence du " Devoir " qu'ils portent en eux et qui laboure leur chair, suffit au repentir de leur mémoire défaillante ! La relativisation des faits passés mais avérés, refoulés par l'inaction de nos gouvernants constitue le ferment de l'oubli !

Ce monde virtuel qui nous est proposé en exemple, ne transcende ni la vérité, ni la rigueur. La mémoire qui nous fait vivre, de par sa richesse et sa plénitude, devrait engendrer plus de vie et de grandeur d'âme. Lorsque ces personnes éminemment intelligentes ont décidé de supprimer la participation des écoles aux cérémonies du 11 novembre et des 8 et 10 mai, elles ont coupé le cordon ombilical qui permettait l'osmose des générations.

"L'action n'est plus tendue par la raison". Il ne suffit

pas de vivre, mais il faut se souvenir et honorer ceux qui par leur action et le sacrifice de leur vie ont souhaité prolonger leur idéal au-delà de la mort. "Si un pays n'a plus de mémoire, alors il ne peut plus prétendre à exister"

A méditer

" Chacun tourne en réalités
Autant qu'il peut, ses propres songes.
L'Homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges. "

2005

Lorsque paraîtra cette revue, nous serons entrés en 2005, au nom du comité et en mon nom personnel, je tiens à présenter à tous nos membres nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

A toutes les sections de la Fraternelle et à tous ses membres, notre section souhaite une heureuse année 2005.

Chers amis, plus que jamais " RESISTES ET MORDS. "

BASTOGNE

Martelange Vaux-sur-Sûre



La Régionale présente à tous ses membres ses meilleurs vœux pour 2005.

Que la santé, la joie et le bonheur soient au rendez-vous tout au long de cette année.

Décès

PONCIN Marcel M.A. époux de Lucie Sonnet décédé à Verviers à l'âge de 91 ans.

Madame MARTIN M.H. décédée à l'âge de 81 ans.

HEINTZ Albert Résistant époux de Marcelle Borzée décédé à Bastogne à l'âge de 86 ans.

Madame GLESSNER Edith M.H. Veuve de Louis Ackels décédée à Libramont à l'âge de 84 ans.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

Nos participations

Les 20 et 21 septembre : retour de 40 GI de la 101e Airborne. Visite du Bois de la Paix. Au Mardasson : Remise des Médailles du 60^e anniversaire, ensuite réception à l'hôtel de ville.

Le 7 novembre : Relais au Flambeau Sacré entre Noville et Bastogne. Dépôts de gerbes aux différents monuments. M. LAFONTAINE Marcel, Secrétaire, retraça en quelques mots l'origine de celui-ci.

Le 11 novembre.

Messe célébrée par les Abbés Georges et Gribaumont en présence des autorités civiles et militaires et d'une foule particulièrement nombreuse. Dépôt de gerbes et appel aux morts.

Le 15 novembre.

Messe célébrée par le Doyen Jean Maurice JACQUES à l'occasion de la Fête du Roi et pour les enfants du Prince Philippe et de la Princesse Mathilde : Elisabeth et Gabriel.

Prochaines participations :

Le 26 décembre à Sainlez : messe pour les victimes civiles et Chasseurs Ardennais de la région.

N'oubliez pas les cotisations pour 2005 ainsi que les manifestations du mois de décembre les 18,19 et 20.

Bonne année à tous, Victor MERCHE



BERTRIX - PALISEUL

Décès

M. Hubert Draux, membre sympathisant, né à Bertrix le 30 mai 1928 et décédé à Ste Ode le 05 septembre 2004.

M. Paulin Dabe, ancien combattant et prisonnier de guerre au stalag 1A, né à Orgeo le 23 janvier 1919 et décédé à Libramont le 05 octobre 2004.

M. Timmermans Franz, ancien combattant au 2^e Lanciers, né à Etterbeck le 21 janvier 1919 et décédé à Herbeumont le 23 octobre 2004.

Aux familles dans la peine, nous réitérons nos sincères condoléances.

Hospitalisation

A nos membres malades ou hospitalisés, nous souhaitons un prompt rétablissement et une bonne convalescence.

Activités

Hommage aux martyrs du 19 août 1944 à St Médard, Martilly et Orgeo. Après un office religieux célébré par les abbés Ternafold et Beff, les autorités communales, porte-drapeau, enfants des écoles et population ont écouté le Bourgmestre Jean Guillaume qui, dans son allocution, a ravivé les mémoires et invité les jeunes à perpétuer le souvenir et à raconter à leurs enfants ce qui s'est passé le 19 août 1944 car dit-il, vous êtes les gardiens de la mémoire collective de l'histoire de votre village.

Participation aux journées commémoratives des combats du 22 août 1914 (90^e anniversaire) à Bertrix, Ochamps, Anloy, Maissin, Luchy, ainsi qu'aux cérémonies commémorant la bataille de la Justice à Neuchâteau. Offices religieux, dépôts de fleurs aux différents monuments, discours et exposition de matériel militaire d'époque ont été très suivis par les associations patriotiques, délégations françaises, élèves des écoles et population des différents villages, en présence des autorités communales. Ces journées se sont terminées par un vin d'honneur offert par la ville suivi d'un repas à la 260^e Compagnie munitions de Jehonville.

Célébration de la libération de Bertrix le 8 septembre 1944. L'Union des Mouvements Patriotiques et les autorités communales ont commémoré la libération de Bertrix par les américains en septembre 1944. Présence des élèves des écoles des deux réseaux qui ont fleuri le monument aux morts et fait l'appel des noms des victimes civiles et militaires des guerres 1914-1918 et 1940-1945. Dans son allocution, le Bourgmestre a rappelé le sacrifice consenti par tous ceux que l'on vient de citer

pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre librement. La cérémonie s'est clôturée par la bénédiction d'un croix par le clergé local.



Décès

Grégoire Albert, ancien Chasseur Ardennais et prisonnier de guerre 1940-1945, né à Ucimont le 28 septembre 1916, est décédé à Libramont le 11 septembre 2004. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Activités

Cette année notre assemblée générale a eu lieu le 19 septembre 2004. La journée a débuté par une messe à la chapelle de l'Abbaye de Cordemoy. A 12h30 apéritif et repas à Maissin, chez notre ami Gérard Istace. Nous avons dégusté un repas digne de Lucullus, arrosé d'excellents vins et rehaussé d'un service impeccable, nous remercions le personnel qui est toujours égal à lui-même, sobre mais souriant, discret et efficace. Pendant le repas, remise des médailles du mérite ; OR : Guy Giboux ; ARGENT : André Caulier ; BRONZE : Julien Schmit. A noter que la médaille Or sera remise également à Ambroise Rozet (absent pour motif de santé de son épouse). Une médaille d'Argent a été envoyée par la poste à Georges Gérard qui réside en France.

A tous, nos chaleureuses félicitations et nos vifs remerciements pour le travail accompli.

Histoire de guerre : par Arthur Mousty (suite) **Septembre 1944-Les derniers combats des derniers "SS"**

Dans les premiers jours de septembre 1944, une colonne blindée "SS" forte de onze cents hommes retraitait à travers les Ardennes. Débouchant de Hautes Rivières (France), elle parvint à Vresse le 6 au petit matin et progressa en direction d'Alle. Un détachement américain en reconnaissance, déboitant d'Alle, accrocha les Allemands à l'entrée de Chairière. La disproportion des forces fit rompre l'engagement. L'avant-garde allemande parvint au moulin de Mouzaive et s'y organisa, attendant le gros de la colonne talonnée depuis les abords de Vresse par les Américains qui avaient engagé une poursuite stratégique afin d'éviter la destruction du pont.

La seule issue qui se présentait au "SS" était de remonter vers Cornimont ou Gros-Fays. Ironie du sort : c'était précisément Cornimont que Von Kleist avait désigné pour effectuer le 12 mai 1940 la concentration des éléments de choc chargés de réaliser le passage de la Semois à Mouzaive.

Le secteur était gardé par de nombreuses sections de résistants. Le camp des Blaireaux installé à Orchimont avait eu, entre autres missions, la destruction du pont en bois de Membre. Au cours des manœuvres d'approche, une voiture allemande fut prise à partie dans la montée de Vresse. Elle réussit à faire demi-tour et donna l'alerte. Mission avortée !

Le 2 septembre avait vu se dérouler les combats du Flachis. Les frères Dion habitant les fermes de Conrad

étaient avertis des dispositions des maquisards. Ils se mirent donc à l'abri des frondaisons, à cinq cents mètres de leurs habitations, le char à quatre roues chargé des biens les plus indispensables. Mais un échange de coups de feu les décida à amener l'attelage et le chargement chez leur beau-frère à Orchimont. Bien leur en prit. Le 4 septembre, leurs fermes n'étaient plus que monceaux de ruines. Dans la descente vers la petite gare d'Orchimont, à l'emplacement de l'actuelle petite chapelle, ils découvrirent dans le fossé, les corps sommairement recouverts de quelques branchages de Jean Daelemans de Bruges et de Paul Bollingh de Saint-Trond qui avaient été envoyés en éclaireurs. James de Liedekerke de Pailhe avait déjà laissé sa vie le 3 septembre au pont d'Alle.

Les Allemands piétinaient dans le secteur, entreprenant de multiples tentatives de dégagement. Trois blindés restés en couverture d'arrière-garde, à deux cents mètres des fermes de Conrad incendiées, furent détruits par un tank destroyer américain arrivé par le nord, prévenu par les maquisards. On retira des carcasses des corps carbonisés affreusement rétrécis. Ceci se passait le 6 septembre.

Au moulin de Mouzaive, les Allemands organisent leur dégagement. Nouvel accrochage à la Maltournée (route à hauteur de Six-Planes) où tombait Jules Bourguignon de Six-Planes. Puis traversée de Cornimont et approche de Vivy.

Arrêtons-nous là car des choses sérieuses se passaient loin en avant de la colonne, donnant cours à d'intraisemblables confusions. Une dizaine de jeeps et de véhicules half-tracks (à six roues) équipés de mitrailleuses lourdes et venus on ne sait d'où (probablement de Oisy) s'étaient avancés jusqu'au village de Mogimont. Ordre était donné, déclarait un gradé, de ne pas s'engager sur la route Mogimont-Menuchenet où étaient censés être embusqués deux redoutables panzers. Après une bonne demi-heure de joyeuses manifestations d'amitiés, trois coups de canon retentirent sur les arrières du détachement qui reprit précipitamment la direction de Vivy. A l'approche de cette dernière localité, le véhicule de tête fut aussitôt mis hors combat. Le servant de la mitrailleuse, un géant de deux mètres, s'affaissa tué net. Un éclaireur motocycliste allemand gisait sur la chaussée, la poitrine traversée par une balle de gros calibre. Les deux camps laissèrent chacun trois des leurs au cours du combat qui s'ensuivit.

Le terrain boisé se prêtant fort mal aux reconnaissances aériennes, les Américains avaient dispersé leurs avant-gardes en trois pelotons composés uniformément de jeeps et de véhicules half-tracks, sans appui de blindés, en l'occurrence d'une efficacité toute relative. Un des détachements guidé par les résistants Quoilin, Billiaux et Petitjean atteignit le carrefour de Menuchenet absolument désert. Le commandant disposa aussitôt ses hommes : trois sections pour battre les trois voies d'accès : Bouillon-Rochehaut-Fays-les-Veneurs. Une colonne de camions remontant de Bouillon fut prise sous le feu nourri et complètement anéantie. Puis le détachement reprit la direction de Paliseul-Memy-Carlsbourg, soit l'itinéraire qu'il avait emprunté, évitant ainsi une rencontre hypothétique avec les occupants de la station radar de la Croix Blanche (route Menuchene-Dinant).

(A suivre dans la revue 220.)



BRABANT

Le mot du Président

Une fois de plus notre section était présente en ce 11 novembre lors des cérémonies commémoratives de l'armistice 1918 à la Colonne du Congrès. Comme c'est maintenant devenu une tradition les quelques membres présents du Brabant avaient été renforcés par des participants d'autres sections et je tiens spécialement à les en remercier. Nous étions une trentaine à défiler. Par leur participation, et ce malgré leurs propres obligations locales, ils confirment le caractère national des cérémonies à Bruxelles rehaussées par la présence de Sa Majesté le Roi.

Cette année la cérémonie revêtait un caractère spécial, quelque peu nostalgique. En effet cette année, et pour la première fois, il n'y avait plus de témoins survivants des atrocités de 14-18. Le dernier s'est éteint il y a quelques mois. Le souvenir va-t-il se perdre définitivement ? J'espère que non. Car il ne faut pas oublier que c'est l'exemple des vétérans de 14-18 qui a inspiré la conduite exemplaire des « Anciens de 40 » et notamment des Chasseurs Ardennais, des résistants dont aussi beaucoup de Chasseurs Ardennais. Il doit aussi inspirer leurs successeurs actuels à une époque où les valeurs civiques, religieuses, philosophiques sont de plus en plus reléguées au niveau des articles de brocante au nom de la liberté individuelle, du rendement, du « tout permis » avec les conséquences que l'on constate dans tous les domaines. Certes il ne faut pas revenir au passé mais il faut en retirer les leçons. On néglige trop l'histoire mais elle est porteuse de pas mal de leçons qui peuvent s'avérer pas seulement utiles mais indispensables. A l'époque de la construction d'une Europe élargie il nous faut non pas oublier nos sanglantes luttes fratricides et leurs conséquences désastreuses mais regarder vers l'avenir. La construction de l'Europe nous a quand même permis de vivre en paix depuis près de soixante ans ce qui ne s'était jamais passé dans notre histoire. Aujourd'hui un conflit inter-européen est impensable. Mais je pense que l'on peut être un citoyen européen convaincu, dont je suis, tout en restant un bon Belge fier de l'être et fier de son passé.

Mais je vais probablement décevoir certains nostalgiques du passé ; j'ai apprécié la présence au défilé des mouvements de jeunesse de toutes obédiences. En retournant pour reprendre le métro je me suis attardé dans le parc de Bruxelles où avait lieu leur rassemblement final. Là, j'ai surpris une jeune cheftaine (14-15 ans) qui expliquait à ses guides la signification de la cérémonie. Et je dois dire qu'elle connaissait ce qu'elle disait et en était persuadée. Cela réchauffe le cœur des « vieux ».

Au moment où vous lirez ces quelques lignes vous aurez reçu toutes les indications concernant notre assemblée générale du mois de février. J'insiste encore pour que vous y assistiez nombreux. C'est la seule occasion en dehors des cérémonies pour nous retrouver.

En cette fin d'année, il ne me reste qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes et une heureuse année 2005.

Avec mon fraternel salut, André Cougnet

Décès

J'ai le regret de vous faire part du décès

-du Commandant Paul Klein et

-de Marcel Lobet. Ce dernier, ancien du 3 ChA, était, malgré un sérieux handicap, toujours présent lors de nos cérémonies le 11 novembre et à Courtrai et Vinkt. Gardons-en le souvenir.

A leurs familles nous présentons nos plus sincères condoléances et notre profonde amitié.

Rectification

Dans le N° 218, la rédaction de la Revue a omis de reprendre la signature des auteurs de l'article consacré au Commandant Vander Poorten suite à sa disparition. Avec toutes nos excuses à mesdemoiselles Claire Renson et Claude Renson (trésorière de la section du Brabant).



CINEY Rochefort Gedinne

Décès

M. Beaujean Joseph, décédé à Eprave à l'âge de 85 ans.

M. Breulet Ghislain, décédé à Dinant à l'âge de 90 ans.

Mme Wigny Marie, décédée à Aye à l'âge de 84 ans. Aux familles dans la peine, nous réitérons nos sincères condoléances.

Activités diverses

Présence de notre drapeau aux cérémonies organisées en souvenir des maquisards : à Jannée le 29 août 2004, à Bièvre le 04 septembre 2004, à Graide le 05 septembre 2004.

Le 22 septembre : présence de notre drapeau pour le parrainage des tombes au cimetière américain de Neuville-en-Condroz. Ne pas oublier qu'un grand nombre de tombes sont encore à parrainer, un effort s'impose S.V.P. Pour les renseignements, vous pouvez me contacter au n° 084/22 33 35.

Le 25 septembre : 5^e goûter des retrouvailles à Bièvre. A la demande du comité de notre section, un repas religieux a été célébré en mémoire des 16 membres décédés au cours de l'année 2004. Ensuite, nous nous sommes réunis à la salle du Patro pour notre traditionnel goûter. Une centaine de membres avaient répondu à notre invitation qui, cette année, était rehaussée par la fanfare de Haut-Fays. Un grand merci aux personnes qui se sont dévouées pour la préparation et la remise en ordre de la salle ainsi que pour la parfaite réussite de cette manifestation.

Rendez-vous l'année prochaine.

Cérémonies prévues pour 2005.

Anniversaire de la mort du Roi Albert 1^{er} : Notre section a décidé de nous joindre à la section F.N.C. de Waha pour une garde d'honneur au monument aux morts de Hargimont. Je souhaiterais rencontrer à cette cérémonie, quelques membres Chasseurs Ardennais de notre section portant fièrement le béret vert à la hure. A l'avance, je vous dis déjà un grand merci. Pour la date et l'heure, se référer aux petites annonces locales.

Voyage à Vinkt : Voyage prévu le dimanche 22 mai 2005. Voir prochain bulletin.

Hospitalisation

Tous nos vœux de prompt rétablissement à notre déléguée Madame Despas de Havelange sans oublier tous nos membres hospitalisés.

Vœux

Ce bulletin étant le dernier à paraître en 2004, je profite de cette occasion pour présenter à tous les membres de la section ainsi qu'à leur famille, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2005.



EREZEE MANHAY

Activités

Le dîner annuel de la fraternelle a eu lieu à la salle du Concordia d'Erezée encore fraîchement rénovée. Devant l'assistance, en présence des autorités communales, le Président, André Sevrin retraça les activités de la fraternelle au cours des 12 derniers mois, sans oublier d'évoquer le souvenir de nos membres trop tôt disparus. Ces retrouvailles eurent cette année une saveur particulière puisqu'elles nous permirent de fêter comme il se doit trois membres de notre section locale nouvellement décorés de la médaille de bronze, Messieurs Joseph Meys, Robert Noirhomme et Joseph Daulne.



Pour mettre plus encore à l'honneur ces anciens ayant tous participé à la campagne des dix-huit jours, nous relaterons quelques passages et anecdotes de leur militaire dans cette rubrique, en commençant dans ce bulletin par le doyen d'entre eux, Joseph Meys.

Hommage au doyen de nos décorés, Joseph Meys

Né à Liège le 11 février 1912, Joseph Meys a suivi sa famille venue définitivement s'installer au Château de Blier au début de la première guerre mondiale où le papa occupait des fonctions au service du châtelain local. Cadet de la famille, Joseph garde le souvenir d'une jeunesse particulièrement tranquille et heureuse, même si l'endroit lui paraît aujourd'hui particulièrement reculé. A l'issue de son instruction primaire, Joseph s'occupa avec son père des nombreuses tâches inhérentes à l'entretien du château et de ses dépendances.

De la classe 1932, Joseph entama son service militaire le 29 août 1932 et intégra à sa demande le corps de



transport automobile (CTAU) à Etterbeek où était cantonnée l'une des deux compagnies que comptait cette unité. Son frère ayant déjà été appelé sous les drapeaux, Joseph ne resta milicien que huit mois.

Deux ans plus tard, en avril 1935, Joseph effectua un premier rappel de 42 jours à la Batterie "4,7" du 2^e Groupement mixte de Chasseurs Ardennais à Bastogne. Au cours de cette période, il reçut l'instruction de tireur et put mettre cet apprentissage en pratique à Elsenborn avant d'être renvoyé, pour un temps seulement, à la vie civile. Il fut en effet de nouveau appelé 8 jours sous les drapeaux en avril 1937, toujours à Bastogne. Sa formation au sein de la Batterie "4,7" fut complétée par l'instruction de chauffeur sur T-13 et Mark VI.

Après cette période au sein du 2^e Groupement mixte, Joseph intégra pour la première fois le 3^e Groupement mixte de Chasseurs ardennais lors du pied de paix renforcé (PPR) de septembre 1938. Mobilisé au dépôt de Erezée, il demanda son transfert de la compagnie Etat-major à la 1^{re} compagnie pour y exercer la fonction d'estafette. Le plus grand des hasards voulut qu'il retrouvât au poste de commandement de la 1^{re} compagnie à Wibrin sa propre motocyclette réquisitionnée quelques jours plus tôt. Il s'empressa d'échanger celle qui lui avait été donnée contre la sienne, une Gillet 350 qu'il connaissait mieux. Il passa la semaine entre Wibrin, Nadrin et Achouffe, portant des plis entre les pelotons installés en défensive sur le terrain.

Le 25 août 1939, Joseph est mobilisé à Rencheux (Vielsalm). Dès le lendemain, il fait mouvement à vélo avec l'Etat-major du régiment vers Bra-sur-Lienne. C'est dans ce petit village, bien tranquille s'il n'était également le poste de commandement du régiment en campagne, que Joseph passe sa mobilisation. Souvent de garde au château Naveaux, où était installé le poste de commandement à proprement parler, il se souvient encore de certains cours de théorie donnés par son Commandant de compagnie, le Lieutenant Servais, en particulier de la formation d'observateur qui lui permit par ailleurs d'apprendre le morse.

Joseph se trouve à Bra lorsque les Allemands violent la frontière le 10 mai 1940. Il quitte le village en fin d'après-midi avec l'état-major du régiment en direction de Manhay où, lors d'une halte assez longue, il se rappelle avoir vu passer une colonne de blindés français venant de Werbomont et montant vers la Baraque de Fraiture. La joie de voir arriver ces secours impressionnants fut cependant de courte durée et il fallut déchanter quelques minutes plus tard lorsque la colonne toute entière repassa en sens inverse.

Après avoir quitté Manhay, le repli s'effectua par Bomal, Tohogne et Ouffet. Le lendemain, c'est de justesse que la colonne put traverser la Meuse à Engis, puisqu'à peine le fleuve franchi, il entendit une forte détonation qui ne laissait planer plus aucun doute sur l'état du pont. Toujours à vélo, il se dirigea vers Namur avant de rejoindre Temploux, lieu de rassemblement des éléments de la 1^{re} division de Chasseurs Ardennais. C'est là qu'il subit, avec tous ses camarades, de terribles bombardements qui durèrent une bonne part de l'après-midi et causèrent malheureusement de lourdes pertes.

Après avoir quitté ces vergers maudits, la colonne retraita par Perwez. Alors qu'ils atteignaient les faubourgs de Bruxelles, Joseph se souvient avoir été acclamé par la population civile, visiblement trompée par

le béret qu'ils venaient pour la première fois d'échanger contre le casque, et qui croyait avoir affaire à des unités françaises!

C'est près de Nazareth que Joseph apprit la capitulation de l'armée. Un de ses camarades, chauffeur à la compagnie Etat-major, lui proposa de retourner en camion mais suite à l'intervention du Colonel Robert, ils s'abstinrent de pareille initiative. Il fut alors rassemblé avec d'autres prisonniers à Exaerde où il resta quelques jours. Le 9 juin, la colonne dont faisait partie Joseph fit mouvement vers Louvain où il eut la chance d'être démobilisé. Avec deux autres camarades de sa compagnie, André Honet de Resteigne et Auguste Anciaux de Lompré, il rejoignit d'abord Namur, d'où il prit le taxi pour Marche grâce aux 500 francs que chacun avait reçu à Louvain!

A Marche, il fut chargé en camion par un Allemand et déchargé au Pont d'Erezée. Sa campagne prenait fin le 13 juin 1940.

En 1947, Joseph épousa Marie Godelaine de SOY. Deux enfants naquirent de cette union, un garçon et une fille.

Encore merci à notre membre pour l'exemple que ses états de service constitue pour les jeunes générations. Dans le prochain bulletin, c'est d'un autre ancien de la fraternelle, Robert Noirhomme, que nous raconterons le passage sous les drapeaux.

A la mémoire de nos membres qui nous ont quittés

Depuis la dernière parution du bulletin, la section déplore la disparition de deux de ses membres. Il s'agit de

-M. de Fisenne Louis, de Fisenne, ancien combattant mobilisé à la 10^e compagnie du 3^e Chasseurs Ardennais, prisonnier de guerre 5 ans et décédé le 08 septembre 2004 ;

-M. Pierrard René, également de Fisenne, ancien combattant au 3^e Chasseurs Ardennais, décédé le 14 octobre 2004.

A leurs familles, nous présentons une fois encore nos condoléances émues.

Message à nos membres

Le comité local vous demande de ne pas oublier de l'avertir le plus tôt possible de tout changement d'adresse, afin qu'il puisse s'assurer que vous continuez bien à recevoir le périodique de la fraternelle. Merci d'avance.



ETALLE

Pas de communication dans ce bulletin





FLORENVILLE

Vandalisme

Nous avons à déplorer le vol du Sanglier qui ornait la monument érigé à la mémoire des Chasseurs Ardennais. Voici deux ans, ce sanglier avait été, déjà, l'objet d'un vol, puis retrouvé dans un fossé à quelques kilomètres de Florenville. Il fut ensuite réparé et replacé.

Début de cette année, il a de nouveau été arraché de son socle, mais cette fois, il est resté sur place. De nouveau, il fut réparé et fixé solidement, mais malheureusement, l'histoire ne s'arrête pas là. La nuit du 15 août 2004 il a de nouveau été arraché, et volé. Plainte a été déposée à la police locale, mais cela reste sans grand espoir. Est-ce l'acte d'un collectionneur très mal intentionné ou un acte de vandalisme inqualifiable : nous ne le saurons probablement jamais.

Quelques jours après ce vol honteux, quelle ne fut pas la stupeur de notre Président, passant près du monument, d'y voir une troupe de jeunes scouts se servir du socle comme table afin d'y déposer leurs boissons, tartines et autres. Le Président eut beaucoup de mal à se faire comprendre, également à cause du fait que ces jeunes scouts ne parlaient pas (ou ne voulaient pas parler) notre langue. Nous croyons que le drapeau belge et le drapeau des Chasseurs Ardennais accrochés aux mats ne les concernaient absolument pas : belle mentalité de la part de ces jeunes scouts, et ceci se passe de commentaires.

Nous tiendrons les membres informés des suites données à ce vol, si suites il y a. La trésorerie de notre section à elle seule ne saurait procéder au remplacement de ce sanglier, surtout si c'est pour être de nouveau volé.

Congrès à Virton

Le congrès annuel se tiendra l'an prochain à VIRTON, le 24 avril. Etant donné la proximité, nous effectuerons le déplacement individuellement. Il serait souhaitable que les participants au repas de ce Congrès fassent un versement de 30 euros au compte de la section (CCP 000-0804897-88) ou paient en mains propres, soit au Président ou au Trésorier, et ce pour le 01 avril 2005. Le paiement fera inscription.

Distinction

M. Olivier Spirlet a été reconnu résistant armé à titre honorifique. Il est détenteur de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II, de la Médaille de la Résistance et de la Médaille du Volontaire de guerre Combattant. Félicitations.

Cotisations

Comme l'an dernier, nous passerons après le nouvel an pour les cotisations 2005. Le montant est toujours le même.

Le Comité de Florenville vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, année faite de joie et de bonne santé.

Résiste et mords.



HAINAUT

Nous voici presque arrivés à la fin de l'année 2004. Déjà ! Cette année aura été, pour notre section, plus ou moins pareille aux précédentes.

Nous avons eu à déplorer un décès parmi les membres de la section ; nous avons recruté 9 nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous ; mais hélas, nous devons radier une vingtaine de membres qui n'ont plus réglé leur cotisation depuis 2 ans.

En novembre, nous aurons assisté le 7 au banquet de St Hubert organisé par notre section sœur de Namur ; le 11, nous serons présents aux cérémonies organisées à Lodolinsart où notre plaque commémorative aux Chasseurs Ardennais du Hainaut est apposée ; nous aurons également assisté au Te Deum le 15 et à l'inauguration du Monument aux Chasseurs Ardennais à Arlon le 23. En décembre, encore rien de prévu. Peut-être Bastogne ?

Il est quand même utile de constater qu'à la date du 26 octobre 2004, nous avons effectué 44 sorties dont 21 avec le drapeau sur 76 invitations reçues. Si un peu d'humour est permis, nous dirons que "s'il y avait des indiens partout" à un moment donné, il y a maintenant "3 Bérêts verts de notre section partout".

Pour clôturer ce premier bilan de notre année 2004, il reste à parler de notre repas de retrouvailles du 23 octobre dernier. Nous avons eu le plaisir d'y recevoir 74 invités dont 3 représentants nationaux de notre fraternelle, à savoir le Col B. KEUTIENS, vice-président, M. R. VAN FRACHEN, secrétaire et le Col. G. VAN NIEUWENHOVE, trésorier. Nous avons également accueillis quelques présidents, secrétaires ou trésoriers nationaux, régionaux ou locaux d'autres associations patriotiques.



Quelques participants, dont M. R. Marichal (3e à partir de la G.)

Comme d'habitude, il paraît que le repas servi était excellent, la salle accueillante et l'ambiance fraternelle.

L'année prochaine, nous fêterons le 20^e anniversaire de la section, toujours à la fin octobre. Notez-le déjà. Nous comptons sur vous tous pour fêter cet événement.

AG de la section : après la clôture des comptes, probablement le 14 janvier 2005.

Pour terminer, un dernier rappel aux retardataires : votre cotisation de 7,50 euros nous aide à faire fonctionner la section. Pas mal d'anciens disparaissent chaque année et il est temps que chaque section essaie d'assurer la relève.



Les médaillés. H. Dupuis(V-P), Liliane Ipersiel(Secr) et J. Vancauteran(Trés)

Joyeuses Fêtes de fin d'année à tous et à l'année



HUY et 6 CH A

Nos activités.

Le comité s'est réuni le 30 août, 30 septembre et 21 octobre avec comme points principaux l'inauguration de l'Avenue des Chasseurs Ardennais, la discussion du projet des nouveaux statuts, l'organisation de l'assemblée générale et la présence aux manifestations.

Nous étions présents :

le 7 août à Nieupoort aux manifestations pour le roi Albert 1^{er},

le 23 août à la réception organisée à Huy pour la remise de commandement au 4^e Génie,

le 6 septembre pour le 60^e anniversaire de la libération de Huy,

le 12 septembre pour la commémoration des combats de l'AS à la plaine de parachutage "la baleine" à Bagatelle, Vyle et Tharoul,

le 22 septembre au cimetière américain de Neuville-en-Condroz pour le parrainage des tombes US,

le 26 septembre au matin, à Villers-le-Bouillet pour la fête de la Saint Hubert,

et l'après-midi à l'inauguration de notre avenue,

le 27 septembre à la fête de la communauté française.

Le 7 octobre, en introduction du conseil communal, nous avons remis une hure de cou aux membres du conseil communal en remerciement pour notre avenue.

Le 9 octobre avait lieu notre assemblée générale.

Les 9 et 10 novembre nous avons commémoré l'armistice à Huy et dans les communes voisines.

Le 15 novembre nous assistions au Te Deum pour la fête du Roi.

In memoriam.

Le 15 septembre, en présence du drapeau, nous avons conduit à sa dernière demeure notre ancien Jules Herman de Bas-Oha.

Nous étions présents lors des funérailles de Fina Kinable épouse de notre ancien Henri Dubois.

Nous avons appris par la presse le décès de

notre membre sympathisant Firmin Henin ancien président de la FNC de Huy.

Aux familles dans la douleur, nous réitérons nos sincères et fraternelles condoléances.

Le musée.

Monsieur Charles Brian, trésorier de l'UNAO-FBA section Hesbaye-Condroz, nous a remis le livret de prière du soldat belge daté du 15 janvier 1940 à Cherain ainsi que la plaque d'identité de son beau-frère Auguste Gerday classe 38 10° Cie 2° Bn du 3 Regt ChA matricule 297 944. Nous remercions chaleureusement monsieur Brian pour son geste et nous invitons tous les membres à éviter la disparition des pièces importantes pour le souvenir.

Contact : Firmin Bauche au 085/21.32.04.

Assemblée générale.

Elle s'est déroulée le samedi 9 octobre en présence du député permanent et membre de la section Georges Pire, de l'échevin Alexis Housiaux représentant la présidente du sénat et bourgmestre de Huy Anne-Marie Lizin, de l'échevin honoraire Paulus de Villers-le-Bouillet, des Yonels Keutiens, Fabry, Haas, Sacré, Van Nieuwenhove, du commandant Pleinevaux, du président et du trésorier de la section du Hainaut.

Etaient excusés la présidente du sénat et bourgmestre de Huy Anne-Marie Lizin, le député Severin, le bourgmestre de Wanze Parmentier et l'échevine de Huy madame Delhaise.

Dans son allocution, le président a remercié les membres présents et notamment les membres du comité grâce auxquels la section est parmi les associations patriotiques celle qui est la plus dynamique de la région.

Après l'énumération des manifestations, le président a souligné un double motif de satisfaction : notre participation remarquée en tête du défilé du 21 juillet mais surtout l'inauguration à Huy de l'Avenue des Chasseurs Ardennais 10 ans après l'inauguration de notre salle au Fort de Huy.

Pour la réussite de cette inauguration, il a remercié le conseil communal, le ministre Flahaut et la fonderie locale qui a réalisé les plaques.

Après lecture de la liste des membres décédés durant l'année, le président a souligné l'équilibre financier et le recrutement qui comble le nombre de décès.

Ensuite le colonel Keutiens a procédé à la remise des médailles du mérite à Maurice Neyns (bronze), Firmin Bauche et Roger Lambert (or) en présence du député permanent Georges Pire et de l'échevin Alexis Housiaux portant la hure offerte par la section (voir photo).



Dégée-Presso

Nous avons levé notre verre en l'honneur des décorés et remercié monsieur Toffoli administrateur de l'internat ainsi que le personnel et l'animateur musi-

cal qui a fourni une ambiance chaleureuse durant notre repas.

Plan quinquennal.

Pour les anciens combattants affiliés depuis plus de 25 ans à la fraternelle, il est possible d'obtenir une décoration non encore reçue dans les ordres nationaux. Veuillez rentrer votre demande chez le président de section accompagnée des documents suivants pour le 20 janvier 2005 au plus tard :

- 1° la photocopie recto-verso de votre carte d'identité,
- 2° la photocopie du brevet de la dernière distinction honorifique obtenue avec la date d'octroi,
- 3° un certificat de bonne vie et mœurs,
- 4° la liste des distinctions honorifiques obtenues.

La Mesa

Il nous revient de source sûre qu'en 2005 la marche prendra le départ à Sedan pour arriver à Bouillon, repartira de Recogne pour arriver à Saint-Hubert. Arlon, Bodange, Martelange ignorés. Dès qu'il a appris la nouvelle, Servais s'est retourné et m'a confié par télépathie que le souvenir des hauts faits des Chasseurs Ardennais en 1940 n'ayant plus sa place, il verrait bien un nouvel intitulé : MEA, Marche Européenne en Ardennes et pourquoi pas en 2006 une incursion en Allemagne.

(NDLR : voir aussi article MESA en page 7)

Cotisation

Dans le courant du mois de décembre, vous recevrez l'invitation à payer la cotisation inchangée de 7,50 €, desquels nous versons 5 € à la trésorerie nationale. Toute majoration est la bienvenue et nous vous en remercions d'avance. CCP 000-0718009-15.

Vœux

Les membres du comité présentent aux membres de la section, à leurs familles et à tous les Chasseurs Ardennais de la Fraternelle leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2005.

Que vos souhaits les plus chers se réalisent.

Inauguration de l'Avenue des Chasseurs Ardennais à Huy.

Ce 26 septembre 2004, le rassemblement a eu lieu à 15 heures rue du Haut-Mas. A 15h 15, le cortège s'est ébranlé avec, dans l'ordre, les drapeaux, les autorités civiles et militaires, les Chasseurs Ardennais et les personnes accompagnatrices. La marche chantée des Chasseurs Ardennais rythme nos pas et un détachement du régiment nous attend à l'entrée de l'avenue parcourant le lotissement de 25 parcelles (voir photos page 1 et 4).

Après la mise en place des autorités, la présidente du sénat et bourgmestre de Huy Anne-Marie Lizin prend la parole et relate dans son discours la raison d'attribuer à cette voirie le nom des Chasseurs Ardennais, unité honorablement connue. Elle rappelle que la majeure partie des jeunes de la région, avant la guerre, y étaient incorporés ; elle cite plusieurs noms connus et retrace leur cheminement dans la guerre et la résistance en citant notamment le nom du lieutenant Rassart. Elle relève le rôle social joué par la section de Huy de la fraternelle dans la région, l'aide aux handicapés de l'Oiseau Bleu et de la Pommeraie, la conservation de la mémoire par une salle au Fort de Huy et elle souligne les liens privilégiés qui ont toujours existé entre la ville

et le 6ChA. Elle conclut en reconnaissant que la section est l'association patriotique la plus dynamique.

Au nom du comité de la section, le président régional remercie la bourgmestre et les conseillers communaux d'avoir agréé leur demande de dénomination de rue en précisant qu'il s'agit de la 40°, le ministre de la défense et le commandant du régiment pour la présence du détachement, le personnel communal tout dévoué à l'organisation et la fonderie locale pour les panneaux commémoratifs.

Il dresse ensuite un bref historique des Chasseurs Ardennais en rappelant les paroles de sa Majesté le Roi Léopold III à Waltzing et les hauts faits d'armes en 1940 ce qui lui permet d'énoncer la dédicace d'un historien de la région dans son dernier livre consacré à la Hesbaye de Mai 40 à septembre 44 : "Mai 40. Que de pleurs, que de deuils mais aussi que de lâchetés... Les Chasseurs Ardennais étaient parmi ceux qui ont sauvé l'honneur de l'armée belge".

Il retrace le rôle du service social du Chasseur Ardennais, sa transformation en fraternelle et les différentes étapes des bataillons après la guerre. Il souligne enfin le rôle très efficace joué par notre régiment pour le maintien de la paix dans les différentes régions du monde.

Avant de procéder à l'inauguration, il remercie l'équipe que forme le comité pour l'aide apportée dans la réalisation de ce projet et il rappelle l'action prépondérante jouée par son prédécesseur : "Albert Dessambre est à la base des différentes actions réalisées par la section, nous ne faisons que poursuivre son œuvre dans la même optique : rendre hommage, garder le souvenir et œuvrer pour la paix".

Il signale que la fraternelle possède un site internet permettant de mieux connaître les Chasseurs Ardennais et donne les indications à ce sujet.

Madame Lizin, le lieutenant-général Chabotier, le général Henrioul et le président de la section dévoilent les deux plaques commémoratives. Après la Brabantonne et la marche des Chasseurs Ardennais, le président invite Emile Baguette, Gaston Joiret et Robert Tanier, anciens de 40 et membres du comité ainsi que tous les anciens présents à se placer sous l'une des plaques et s'adressant à l'ensemble des spectateurs : "Ils avaient 20 ans en 1940... et ils ont donné l'exemple du courage et du sacrifice. Aujourd'hui, c'est eux que nous honorons et je vous demande de les applaudir chaleureusement en signe de gratitude". Suit ensuite le cri de notre devise dans les deux langues, les personnalités visitent brièvement les lieux.



Dégée-Presso

Lors de la réception au couvent des Frères Mineurs

où se trouve le musée communal, madame Lizin fait un petit historique des lieux et remercie par un cadeau le lieutenant-général Chabotier, le général Henrioul et le président de la section. Ce dernier, à son tour, remercie à nouveau l'administration communale par une assiette en étain avec notre hure et notre devise (voir photo) et offre un cadeau souvenir aux conseillers communaux présents.

Après cette réception, les personnes désireuses ont pu visiter le musée communal où certains se sont attardés longuement.

Cette avenue représente un très bel hommage aux Chasseurs Ardennais pour tout ce qu'ils ont fait et réalisent encore pour la nation.



LIEGE VERVIERS

Nécrologie

C'est avec une grande tristesse que de nombreux membres de la section ont participé aux funérailles de notre ami Joseph HUBERT, né le 28 juin 1930 et décédé le 18 août 2004. Membre de la section depuis de nombreuses années, titulaire de la médaille d'or du mérite de la Fraternelle, d'un abord agréable, Joseph était toujours prêt à rendre service. Comme bien d'autres nous lui disons "merci pour tout". A son épouse et à sa famille, nous présentons nos condoléances sincères.

Excursion annuelle

Ce 2 septembre, plus de quarante participants ont rallié Bruxelles, objectif de notre excursion annuelle. Visiter notre capitale en quelques heures était une mission impossible, aussi avons-nous dû réduire les activités d'autant plus que, suite à un accident sur l'autoroute à l'entrée de Bruxelles, nous avons enregistré un retard de plus d'une heure. Vers onze heures, nous avons rejoint le Parlement où un guide très compétent nous a pris en charge pour la visite des lieux. Pour la grande majorité d'entre nous, il s'agissait vraiment de découvrir des salles et des couloirs aperçus à la télévision, lors de débats publics, et d'entendre des explications claires et très instructives sur la manière dont le travail parlementaire s'effectue. Nous avons pu aussi prendre la place de nos élus et imaginer ce qu'est la vie au Parlement. Après près de deux heures de visite et commentaires, nous avons pris la direction du Quartier Reine ELISABETH à EVERE où malgré notre retard sur l'horaire, un excellent repas nous fut servi. Vers quinze heures, notre ami Michel DUQUESNE, Secrétaire de la section du Brabant, nous a commenté, avec beaucoup d'érudition et d'une façon souvent humoristique et fait visiter les principaux édifices de Bruxelles dont les Palais Royaux, le Mont des Arts, le Palais de Justice, les Serres Royales, l'Atomium ... pour terminer sur la Grand-Place, après une visite de courtoisie au "Mannekenpiss".

Avant de rejoindre la Principauté, nous avons consommé boissons et nourriture à l'AC de Louvain. Une fois de plus, les absents ont manqué une journée bien remplie, mais au sein de la grande famille des Chasseurs Ardennais. C'est avec le plus grand plaisir que

nous vous fixons rendez-vous le premier jeudi de septembre 2005.

Assemblée Générale

Le dimanche 3 septembre 2004, à Jemeppe-sur-Meuse, s'est déroulée notre journée de retrouvaille qui a débuté par une messe à la mémoire de nos Anciens. Une chorale, mise sur pied par Marc KINET, a rehaussé d'une façon musicale remarquable, l'Office religieux. Des fleurs ont été déposées au Monument aux Morts.

Après avoir entendu la Brabançonne et l'appel aux morts notre Président Jean BRICART, a ouvert la séance. Jean OCTAVE, Secrétaire-trésorier, a présenté ses rapports. Le Président a alors procédé à la remise des médailles du mérite aux membres présents à savoir : l'or à Albert DEKENS, l'argent à Jean BOUDLET, Jean GERARD, Paul MARIAGE, André MORHAYE et Louis ROLLIN ; le bronze à Roger KEPELMAN et Camille KUPPENS.



Albert Dekens

Ils ont été félicités chaleureusement. Nous avons dégusté le repas préparé par le traiteur RIGO, repas au cours duquel, notre tombola a connu un franc succès. C'est dans une excellente ambiance Chasseur Ardennais et dans la bonne humeur que s'est déroulée cette journée de retrouvailles. Si plusieurs membres du comité participent



...et G. Habran est fier de présenter son arrière-petit-fils Lenny

activement à la préparation et au bon déroulement des activités, qu'il me soit permis de remercier Jean KINET, Jean OCTAVE et le barman pour le travail presté. Notre prochaine assemblée générale aura lieu, sans doute à Jemeppe-sur-Meuse, le premier dimanche d'octobre 2005.

Bon anniversaire

Monsieur Léon Charles MATHIEU, notre ancien Vice-Président, a fêté ses nonante ans le 6 novembre dernier. Suite au décès de son épouse, il s'est retiré à 6762 Saint-Mard, rue J.F. Grange, 23. Nous le remercions pour tout ce qu'il a fait pour notre section, nous lui souhaitons un bon anniversaire et la meilleure santé possible ! Si vous passez par-là, faite lui une petite visite ; il vous en sera très reconnaissant.

Agenda

21 décembre à 12 heures : Dîner de fin d'année à l'Echafaudage.

24 avril Assemblée générale à Virton

Nous rappelons que tous les premiers lundis du mois, à 19 heures, le comité se réunit au café "Au vieux Guillemins" ; que tous les troisièmes mardis du mois à 12 heures, vous pouvez participer à un repas amical à l'Echafaudage rue Fosse aux Raines, 38 à 4020 Liège.

Le Président et les membres du comité vous souhai-

tent ainsi qu'à vos familles, une année nouvelle année dans la paix, la joie et la santé.



MARCHE-EN-FAMENNE et 1CH A

Assemblée générale, le 15 octobre.

C'est un réel succès, les membres sont venus nombreux. Après l'accueil, nous installons nos convives à table pour y servir l'apéritif et les zakouskis.

Le comité a posé pour le photographe, vous pouvez reconnaître le Président André Housiaux, le Vice-Président Robert Kileste, le porte-drapeau Georges Parmentier, le Secrétaire-trésorier Albert Collard et son épouse Danielle Leuris.



Le Président nous a fait un beau discours, pour remercier les membres et les personnalités de leur présence. Ensuite il a passé la parole au secrétaire-trésorier Albert COLLARD qui a fait une mise au point sur le nombre de cotisations qui se font de plus en plus ténues, il a fait remettre un petit présent au Président M. André HOUSIAUX qui occupe la présidence depuis plus de dix ans, au Vice-Président M. Robert KILESTE et au porte-drapeau Georges PARMENTIER. Cette vaillante équipe nous encourage à poursuivre la route que notre fondateur Marcel LEURIS nous a bénévolement tracée. Il a également remercié Mme Marie-Thérèse LEURIS-BURNOTTE, qui connaît très bien la population de Marche-en-Famenne et qui nous aide très efficacement.

Le dîner est succulent, assez copieux et très raffiné, nous remercions le personnel de la Francisque et le cuistot qui nous ont encore gâtés par leur travail et leur délicatesse.

Un béret de chasseur ardennais a été retrouvé à la Francisque, à la fin de notre repas, que le propriétaire téléphone au 04-250 48 15 et nous le lui ferons parvenir.

In memoriam

Nous avons eu la tristesse de perdre notre cher ami Ernest GILLET, membre assidu de nos petites réunions, il avait un cœur gros. Il était présent lors de nombreuses réunions patriotiques et à chacun des repas de notre Fraternelle. Il s'occupait de la section F.N.C. de Marche-en-Famenne, depuis peu la section était reconduite en A.S.B.L. en attendant d'être dissoute faute de membres. Notre ami Ernest est parti rejoindre son fils et son épouse, il était âgé de 83 ans. Aux familles dans la peine nous réitérons nos fraternelles condoléances.

Lecture

Nous avons le plaisir de vous recommander deux livres qui nous ont bien plu.

Les Tailles et ses environs de la guerre à la libération 1944-1945 par Michel Martin.

L'histoire du petit village de LES TAILLES et ses environs, qui nous parle de la guerre et de la libération en 1944-1945. L'auteur Michel Martin nous relate l'histoire de son village de naissance et veut nous faire revivre les événements du point de vue des opérations militaires d'une part et sous l'angle du vécu des civils d'autre part avant que les derniers témoins ne rejoignent leurs camarades dans l'au-delà.

Durant les dernières phases de cette maudite guerre les Américains durent se battre pour reprendre chaque colline, chaque forêt, chaque village et ce au prix fort, les villages ardennais eurent le plus à souffrir de pertes humaines et matérielles. "L'offensive Von Rundstedt" apporta son cortège de souffrance tant pour les civils que pour les soldats, et le beau petit village de Les Tailles ne fut pas épargné.

Michel Martin s'efforce de réaliser un équilibre entre les différentes approches et nous laisse parfois un peu notre faim, cela lui donnera j'espère l'idée de récidiver et de porter un complément d'informations dans un prochain épisode.

Un grand merci pour ce beau livre.

Guide des musées, cimetières et sites militaires en Belgique et au Luxembourg par Jacky G. Delannoy

Nous avons également feuilleté un guide des musées, cimetières et sites militaires en Belgique et au Luxembourg écrit par Jacky G. DELANNOY. Il nous parle du musée des Chasseurs Ardennais situé au Camp Roi Albert à Marche-en-Famenne qui vaut la peine d'être visité car il est en constante amélioration et nous félicitons les personnes qui oeuvrent pour que le souvenir se perpétue. Si vous avez des documents ou des vêtements, des reliques de vos années de souffrance, de captivités, de service militaire, vous pouvez les offrir afin d'agrémenter les nombreux souvenirs déjà présents.

Photo

Ci-dessous, la photo de notre dévoué porte-drapeau Georges Parmentier, aux anciens de reconnaître les lieux. Le soldat qui se trouve sur le cliché a le matricule 51/20558, chauffeur de son état. Nommé caporal le 1 février 1952, brevet d'aptitude physique et de chauffeur, il est démobilisé le 30 décembre 1952.



Congrès

Le 24 avril 2005, nous serons à Virton. Le 23 avril 2006, nous serons à Bastogne. En avril 2007, nous serons à Bertrix.

En avril 2008, la section régimentaire et la section de Marche-en-Famenne et 1 CHA organiseront le congrès

à l'occasion du 30ème anniversaire de l'installation du Régiment au Camp de Marche. Nous espérons vous y retrouver très nombreux avec votre famille et vos amis.

Musée

Le musée a besoin de mannequins pour organiser une exposition itinérante. Il est fait appel à tous en vue d'en trouver. Merci aux généreux donateurs.

Monument

A l'occasion du 70e anniversaire de la remise des drapeaux par le Roi à nos trois futurs régiments, un monument sera enfin terminé à Arlon. Le 23 novembre l'inauguration d'un monument "Chasseurs Ardennais" est prévu en présence d'un représentant de S.M. le Roi, un détachement militaire de deux pelotons et drapeaux sont prévus également. Le Président National et le Bourgmestre d'Arlon y feront un discours.

Avenue des Chasseurs Ardennais

Le 26 septembre 2004, nous avons eu le plaisir de participer à l'inauguration d'une avenue des "Chasseurs Ardennais" à Huy en présence de Mme Anne-Marie LIZIN, Présidente du Sénat, nous avons été très bien reçus, ce fut une belle cérémonie et le temps nous a réservé un beau rayon de soleil. Notre Président Jean Henrioul et notre Président d'honneur Jean Chabotier, de nombreux drapeaux et quelques membres rehausseraient la cérémonie.



NAMUR

La fin de l'année est propice à l'organisation de nombreuses manifestations du souvenir. La section de Namur n'a pas manqué de participer à toutes ces cérémonies rappelant bien souvent des anniversaires douloureux qui se sont déroulés dans notre pays ou chez nos voisins.

18 août : 60^e anniversaire du bombardement de Namur. Comme les années précédentes, une délégation entourant le drapeau de notre section a participé aux cérémonies organisées en mémoire de plus de trois cents victimes civiles namuroises décédées, suite à une erreur de l'aviation alliée.

28 et 29 août : Drapeau de la section entouré du président et de sept membres accompagnés des épouses a fait le déplacement à Saint-Fargeau (France) afin d'assister aux cérémonies du 60^e anniversaire de la libération de cette région par la 3^e armée du Général Patton. Les différentes cérémonies et banquets orchestrés par les amis français ont, comme d'habitude, été parfaitement réussis et méritent nos plus vives félicitations. Nous gardons de ces deux journées, un souvenir inoubliable de l'accueil de nos amis de Saint-Fargeau.

15 septembre : Dans le cadre des Fêtes de Wallonie à Namur, nous avons rendu hommage à François Bovesse, Gouverneur honoraire de la province, fusillé dans le hall de sa maison par des collaborateurs le 1^{er} février 1944. Sur invitation du Comité Central des Fêtes de Wallonie et en présence de nombreuses personnalités fédérales, provinciales et communales, nous avons assisté aux diverses cérémonies, discours et dépôt de fleurs

devant la stèle érigée en sa mémoire, à l'arrière du musée archéologique. François Bovesse, dans les années 1930, à soutenu la formation de régiments spécialisés à la garde de nos frontières de l'Est et ainsi a participé à la création de nos régiments de Chasseurs Ardennais. Après un premier hommage à la stèle, un second lui a été rendu devant la plaque scellée par la section de Namur sur la façade de la Maison de la Culture et aussi en présence de toutes les autorités. Au son de notre belle marche jouée par la musique de la Police de Namur, le Président Roger Cubert a déposé des fleurs au nom de notre section.

19 septembre : Toujours dans le cadre des Fêtes de Wallonie, un pèlerinage du souvenir aux pelouses d'honneur de nos alliés est organisé au cimetière de Belgrade-Namur. Départ en cortège du parc Louise-Marie en présence des plus hautes autorités du pays. Le cortège emmené par la musique de la Police de Namur suivie par toutes les associations patriotiques et principalement par notre drapeau derrière lequel une importante délégation de notre section en rang et au pas cadencé a été très remarquée et même applaudie. Cette année, le Comité central a voulu évoquer 175 années d'histoire de notre pays et c'est avec fierté que nous représentons les combattants de 1940. Invité par Monsieur le Gouverneur au Palais provincial, c'est par un vin d'honneur que nous avons terminé cette matinée réservée au souvenir de nos anciens.

07 novembre : Assemblée générale et banquet de Saint-Hubert.

Devant plus d'une centaine de personnes, le président ouvre la séance par le salut à notre drapeau, au son de la Brabançonne. L'appel aux morts décédés au cours de l'exercice écoulé a été suivi d'une minute de recueillement au son du Last Post. Il revient alors au président de suivre l'ordre du jour de l'Assemblée en remerciant d'abord toutes les autorités présentes et en excusant celles qui, pour une raison personnelle ou professionnelle, n'ont pu nous rejoindre. Remerciements adressés également à toutes les personnes présentes ainsi qu'aux membres du comité qui oeuvrent tout au long de l'année afin que la section soit toujours représentée le plus largement possible aux funérailles des anciens et aussi aux différentes manifestations patriotiques. Passant la parole au secrétaire, celui-ci fait rapport sur les activités de la section au cours de l'année écoulée. Le trésorier prend la relève et nous démontre que les finances se portent bien mais fait remarquer que c'est aussi grâce aux petites «rawettes» apportées par les membres, lors du paiement de la cotisation, que la section est en bonne santé. Malheureusement, le trésorier est bien obligé de dénoncer que certains membres ont la mémoire très courte et que, malgré les rappels dans la revue «Nam'Hure», certains n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2004. Les vérificateurs confirment la bonne tenue des comptes et le président demande de chaleureux applaudissements envers notre cher trésorier. Merci Joseph. La revue Nam'Hure étant le lien qui nous unit, le rédac'teur en chef, le Colonel Hre Legat, prend la parole pour signaler que la revue est l'affaire de tous les membres et demande une aide en lui fournissant des articles qui pourraient intéresser la section. Au point de vue élection, quatre membres étaient sortants et rééligibles. Le président ayant demandé du renfort au comité et comme personne ne se presse au

portillon, les membres ont été réélus par applaudissement et dans leur fonction respective. L'ordre du jour étant épuisé, la marche des Chasseurs Ardennais est chantée par toute l'assemblée et un vin d'honneur est servi à tous les participants.

Il restait à une centaine de membres à s'asseoir aux tables magnifiquement garnies et de goûter au plaisir de ce magnifique et copieux banquet de Saint-Hubert dont les différents plats ont été très souvent entrecoupés par un pas de danse qui fit monter l'ambiance des grands rassemblements des Chasseurs Ardennais.

Vœux

Quand vous lirez ces quelques lignes, l'année 2004 touchera à sa fin. Le président et son comité souhaitent à tous les membres de la section de Namur et aussi à tous les membres de notre belle Fraternelle leurs vœux de bonheur et de santé pour l'an nouveau.



NEUFCHATEAU Libramont - Chevigny Léglise

In memoriam.

Délégation et porte-drapeau ont conduit à leur dernière demeure :

Lucien Goffinet de Les Fossés, Chasseur Ardennais, ancien combattant, décédé à l'âge de 91 ans.

Raymond Warginaire de Libramont, Chasseur Ardennais, ancien combattant et prisonnier de guerre, décédé à l'âge de 86 ans.

Odon Coyette de Libramont, ancien combattant, décédé à l'âge de 94 ans.

Alphonse Guillaume de Saint-Pierre, Chasseur Ardennais, ancien combattant et prisonnier de guerre, décédé à l'âge de 85 ans.

André Henrion de Sainte-Marie, membre effectif, décédé à l'âge de 35 ans.

Madame Léa Vaillant de Libramont, membre honoraire, décédée à l'âge de 75 ans.

A toutes ces familles dans la peine, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Hospitalisation.

Nous avons appris que plusieurs membres de notre Section sont hospitalisés. Nous les assurons de toute notre amitié et nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Activités.

Le 2 septembre : Présence à la manifestation au cimetière militaire de Malome.

Le 5 septembre à Hamipré : Commémoration du combat mené par le 87^e Régiment d'Infanterie Coloniale (FR) mené sur la colline de "La Justice" en 1914. Messe en plein air, dépôt de gerbes aux monuments. Repas convivial avec la délégation française menée par l'Adjoint au Maire de la Municipalité de Saint-Quentin.

Le 23 août : Nos porte-drapeau ont participé à Bertrix aux manifestations franco-belges avec dépôt de gerbes au monument, ainsi qu'au cimetière de Bertix-Bryè-

res où le Docteur Pierret, ancien Chasseur Ardennais a commenté avec talent la bataille du 22 août 1914.

Le 11 novembre : Participation aux Te Deum de Libramont et Neufchâteau.

Le 11 novembre. Lors des cérémonies du 5 septembre à Hamipré, M. Michel Hardy, Président des Associations patriotiques de Hamipré, a proposé à notre Fraternelle de se joindre à eux lors de leur voyage à Saint-Quentin. La Municipalité organisait ce jour-là, les cérémonies commémoratives de l'Armistice. La délégation belge a été particulièrement mise à l'honneur.

Le 17 novembre : Réunion du Comité de la Section.

Mot du Président. Minute de silence à la mémoire des disparus. Remerciement pour le dévouement des membres et pour les prestations des porte-drapeau lors des nombreux événements.

Remplacement de membres au sein du comité :

Composition :

Président : M. Raymond Lagarmitte.

Vice-président : M. Jean François.

Vice-président adjoint : M. Joseph Huberty

Trésorier : M. Louis Maury

Membres : Mme Ilda Payot, M. Georges Gillet, M. René Kemp, M. Jean Van Biesen, M. Félix Gérard, M. René Jacob, M. Jean-Louis Picard

Le 23 novembre : Inauguration du nouveau monument des Chasseurs Ardennais à Arlon.



SAINT - HUBERT

Décès

M. Champion Jacques de Vesqueville, membre sympathisant.

A la famille endeuillée, nous réitérons nos sincères condoléances.

Hospitalisations

M. Louche Georges de Saint-Hubert, membre effectif et commissaire, au CHU de Mont-Godinne.

M. Mignon Robert, notre président régional, au CHA Libramont-Saint-Ode.

Mme Koch Andréa, d'Hatrival, membre sympathisant, au CHA Libramont-Saint-Ode.

Mme Chalon-Lefebvre de Saint-Hubert, membre sympathisant, au CHA Libramont-Saint-Ode.

A toutes et à tous, nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Activités

08-09 : Participation aux cérémonies commémorant le 60^{ème} anniversaire de la Libération de la cité hubertine et marquant le 10^{ème} anniversaire du parrainage liant celle-ci au Régiment de Chasseurs Ardennais.

24-10 : Commémoration Dechenschule et Neerfeld, dépôt de fleurs au monument aux morts, au monument du cimetière et messe à la basilique.

10-11 : Fête de la Saint-Hubert, dépôt de fleurs au monument aux morts et messe à la basilique en présence du président national, des autorités communales, des représentants des associations patriotiques et du

Régiment de Chasseurs Ardennais.

11-11 : Commémoration de l'armistice, dépôt de fleurs au monument aux morts et messe à l'église Saint-Gilles.

15-11 : Fête du Roi, Te Deum à l'église Saint-Gilles.

Activité future

17-02-2005 : Cérémonie d'hommage au mémorial du Roi Albert 1^{er}, au Béoli.

Nouveau membre

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre fraternelle, M. Jacquet Jean de 6800 Neuvillers.

Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue.

Noces de brillant

M. et Mme Joseph Labiouse-Guérissse ont fêté leurs noces de brillant (65 ans de mariage) à Saint-Hubert. Nous présentons à notre membre ancien combattant, ainsi qu'à son épouse, membre sympathisant, nos sincères félicitations.

Joseph a exercé les fonctions de secrétaire-trésorier de notre section régionale jusqu'en 2003.

Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

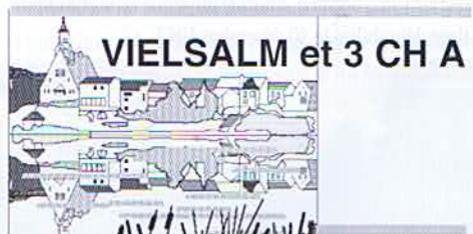
Noces de diamant

M. et Mme Maurice Goosse-Lothaire ont fêté leurs noces de diamant (60 ans de mariage) à Saint-Hubert. Nous présentons à notre membre ancien combattant, ainsi qu'à son épouse, nos sincères félicitations. Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.



15 août 1941-La journée du souvenir

(Le dépliant souvenir vous sera envoyé par courrier ordinaire).



Nouveaux membres (liste arrêtée au 31 juillet)

M. Jules Laporte ancien de 1940. Mme Valère Bodet membre honoraire. M Raf Claeys, M Pol Raquet, M Jean-Claude Martin, M Didier Desplanque, M Gaston Deneve, M. Luc Bourlet, M. José Colson, M. Léopold Hambersin, M. Alain Thys, M. Roland Ratz, M. Jean-Claude Maesen, M. Roger Klènes (membres effectifs-anciens du 3 ChA). M. Roger Lamy, M. Romuald Hartert, M. Omer EVRARD, Mme Claudine Mousel-Catin, M. Léon Wansart, M. Jean Briol, M. Otto Martin, M. Ray-

mond Joris, M. Bruno Drougnet, M. Jean Catin, M. Philippe Jacquemin, Mme Adrienne Archambeau-André, M. Eric Archambeau, Mme Colette Lenoir-Archambeau, M. Odon Jeunejean, M. et Mme Goosse-Helman, M. John Ratz (membres sympathisants).

Nous espérons les rencontrer nombreux à nos prochaines manifestations.

Décès

M. André Lejeune décédé le 12 octobre à Vielsalm, le défunt était le beau-père de deux de nos membres effectifs anciens du 3 ChA, MM Dany Constant et Josy Huberty. Aux familles endeuillées, nous réitérons nos très sincères condoléances.

Malades hospitalisés et convalescents

A tous nos membres, malades, hospitalisés ou convalescents, le comité souhaite un prompt rétablissement et espère les revoir bientôt aux diverses manifestations.

15 septembre

L'excursion annuelle a connu un grand succès. La visite de la Centrale nucléaire de Thiange a impressionné tous les participants tant par le gigantisme de certaines installations que par la technicité du centre de commande. La réunion initiale d'information sur l'entièreté du site avait déjà permis à tout le monde de se faire une idée d'ensemble sur le fonctionnement rationnel de cette centrale. Le guide avait pris le groupe en mains... dès le départ de Vielsalm (le guide, c'était tout simplement le président de la Section, Lucien Paquay lequel assure la visite des endroits autorisés de la centrale). La sécurité et le contrôle des visiteurs sont de tous les instants, pour preuve le passage d'une zone à l'autre n'était possible que grâce à l'utilisation d'un badge électronique, ce qui provoquait de temps en temps des bouchons et des crises de fou-rire...

Notre assemblée générale du 9 octobre 2004

C'est à 17.00 heures à l'église de Neuville que se rassemblèrent les quelques cinquante participants pour la messe commémorative. Lors de son homélie, M. l'abbé TSHISUAKA mis en exergue le culte du souvenir des

ets verts envers leurs anciens disparus. Au parc communal de Vielsalm, le président de la section, entouré d'une petite délégation, fleurit le monument des 3 et 6 ChA. C'est ensuite dans la salle de Neuville que débuta la traditionnelle séance académique. Après le discours de bienvenue et la minute de silence en l'honneur des membres décédés depuis la dernière AG, le président rappela que notre section compte actuellement 520 membres, score dont nous pouvons tous être fiers. Petit bémol toutefois : si nos membres restent fidèlement attachés à notre section et nous renouvellent chaque année leur confiance, force est de constater que le nombre de participants aux diverses activités de la fraternelle a tendance à baisser. Il y a bien sûr les décès, les indisponibilités dues à la maladie et à l'âge, car le temps passe aussi pour les Chasseurs, mais cette situation préoccupe le comité qui veut, des lors, agir sur trois facteurs : 1° mieux informer nos membres par notre revue, par la presse locale, par les contacts personnels... 2° Réduire ou regrouper nos activités. Ainsi par exemple, l'assemblée générale de 2005, et vraisemblablement les suivantes, se tiendront le 10 mai après les commémorations tradition-

nelles à nos monuments. La journée "souvenir du 10 mai" deviendra ainsi LA journée de notre section. 3° Réduire la participation financière des membres qui participent à nos activités. C'est ainsi que le prochain goûter de fin d'année, le samedi 11 décembre à Neuville présentera un "menu" plus étoffé pour les 5^e habituels. Un effort sera également consenti par la caisse de la section lors de l'AG de 2005. Ces mesures, nous l'espérons en tout cas, devraient relever le niveau de participation. Ceci va d'ailleurs dans le sens de la volonté du président national qui rappelait lors du congrès d'Arlon que, pour être crédibles, pour être reconnus, il faut aussi être vus. C'est pourquoi il faut attacher une grande importance à notre participation aux manifestations tant nationales que locales.

Tout n'est cependant pas sombre. Ainsi le 10 mai dernier vit une grosse centaine de nos membres collaborer au succès de la journée. Au défilé du 21 juillet à Bruxelles, nous avons dû limiter le nombre de volontaires pour des raisons indépendantes de notre volonté. Notre excursion annuelle en septembre a également recueilli un franc succès. Il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra absolument œuvrer à augmenter la participation de nos membres à nos activités et à nos manifestations. C'est dans cette optique que le président, après les avoir remerciés pour leur présence ce jour, invite les participants à convaincre leurs connaissances et amis chasseurs ardennais à nous rejoindre plus souvent et en plus grand nombre.

Le trésorier Marcel Bocken présente un bilan clair et précis de la situation financière de la section au 31 décembre 2003. Ce bilan fut entériné par la décharge donnée par le vérificateur aux comptes M. Jacques Corman.

L'AG se poursuivit par la remise de médailles du mérite de la fraternelle. La médaille d'argent fut octroyée à Aloys PALM pour le travail fourni tant au national que dans notre section. Les médailles de bronze furent remises ensuite à Alex Badet (adjudant au 3ChA), à René Dubois (ancien ChA 1940), à Albert Houbion (président de la Fraternelle Corée de la province de Luxembourg), à Edgard Kohn et à Paul Houbart (respectivement caporal-chef et 1^{er} caporal-chef au 3ChA) et à Jean Vittone (adjudant au 3ChA). Certains membres de notre section, anciens volontaires de guerre 1944-1945, furent également mis à l'honneur. Roger Adriaenssen, lieutenant-colonel e.r engagé en septembre 1944 à la R.A.F. C'est en Angleterre qu'il a contribué à la création du système de liaison sol-air de la future force aérienne belge. Jean Vittone, résistant de 1943 à Bruxelles, ensuite en Ardenne ; engagé au 21^e bataillon de fusiliers, il participe aux opérations de la 3^e armée américaine dans la région d'EUSKIRCHEN-MÜNSTEREIFEL.

Un cadeau souvenir de la section leur fut remis par le président. Au chapitre des élections statutaires, deux places étaient ouvertes au comité, compte tenu du départ de Aloys PALM et de Gilbert LESENFANTS qui ont demandé à être déchargés de leurs fonctions. M. Jacques CORMAN et Renold LEONARD ont été élus membres du comité ; bienvenue parmi nous. Deux vérificateurs aux comptes se sont proposés pour 2005-2006 : MM Michel EVRARD et Christian GRANDJEAN.

Dans son discours de clôture, lequel marqua la fin de la partie académique, le président rappela l'importance

du recrutement par chacun des membres. L'apéritif et l'excellent repas préparé de mains de maître par Victor qui s'en suivirent créèrent par la suite une ambiance très "Fraternelle" et l'esprit "Chasseur Ardennais" fusa bientôt de toutes parts.

Agenda des activités 2005

24 avril : Congrès national à VIRTON.

10 mai : Journée souvenir et assemblée générale. Les commémorations aux monuments de Montleban, Chabrehez, Rochelival auront lieu en début d'après midi. La messe, le dépôt de fleurs au monument des 3 et 6 ChA. Dans la foulée se tiendra l'AG et le repas. Un horaire détaillé paraîtra ultérieurement.

Mai et juin à Vinkt et Temploux : participation du drapeau et d'une petite délégation.

Septembre ou octobre : activité d'automne, soit excursion ou soirée récréative (ultérieurement.)

Décembre : goûter de fin d'année.

Vœux 2005

Ce bulletin étant le dernier de l'année, le président et les membres du comité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel an. Ils adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé à vous tous et à vos familles.

Recherche

René Tique recherche tout renseignements sur un ancien volontaire de 1938 engagé au 3 ChA 1^{er} Bataillon et répondant au nom de QUETCH, le prénom n'est pas connu. Cet ancien serait originaire de Salmchâteau. Il était marié et père de trois enfants, un quatrième, orphelin est né après la mort de son père décédé ou tué lors de la campagne des 18 jours. Contact 080 215754 après 19 heures.



Décès

M. Gérard Roger, né à Sommethonne le 18 mai 1911 et décédé à St Mard le 03 août 2004. Mobilisé le 10 mai 1940, il a été fait prisonnier à Dixmude.

A la famille dans la peine, nous réitérons nos sincères condoléances.

Activités de la section

21 août 09h00 et 10h00 : Dépôt de fleurs au cimetière Franco-Allemand à Bellevue ainsi qu'au monument aux morts devant l'Hôtel de ville de Virton. 15h30 : Marche des enfants des écoles en souvenir de 71 personnes fusillées, de Ethe et Latour, jusqu'au lieu-dit «Le Paquis». 18h00 : Messe à Latour suivi de l'appel aux morts des deux guerres et d'un dépôt de fleurs au monument. Vin d'honneur.

22 août 09h00 : Messe à Gomery à la mémoire des victimes des deux guerres suivi d'un dépôt de fleurs à la plaque devant l'école. Cortège emmené par la musique «La Concordia» de Virton pour un dépôt de fleurs au monument aux morts à proximité du cimetière et exécution des hymnes nationaux français et belge. 11h00 : Messe à Bleid suivi d'un dépôt de fleurs devant la pla-

que érigée à l'ancienne mairie et cortège jusqu'au monument des français pour un dépôt de fleurs et l'exécution des hymnes nationaux. Vin d'honneur offert par l'administration communale et discours prononcé par l'adjoint au maire.

26 août 15h00 : Commémoration en souvenir des personnes de Tintigny et Rossignol fusillées au pont de Schoppak à Arlon. 19h00 : Messe à Rossignol en souvenir des personnes fusillées à Arlon.

29 août : Dépôt de fleurs au monument élevé en souvenir d'un Chasseur Ardennais tué à Messancy suivi d'un office en l'église de Turpange chanté à la mémoire des victimes des deux guerres.

09 septembre : Anniversaire de la libération de Musson en 1944.

12 septembre : Congrès régional des Invalides de guerre à St Mard.

19 septembre : Cérémonie à Houffalize organisée par le comité «Houffalize se souvient» en présence du Consul des U.S.A. à Bruxelles.

26 septembre : Inauguration d'une avenue des Chasseurs Ardennais à Huy.

16 octobre : Cérémonie organisée à Gorce en souvenir des morts des deux guerres.

1er novembre : A Laclairéau, Ethe et Gomery : passage de la flamme du souvenir ravivée par le maire de Virton accompagné de son conseil communal et des organisateurs français. Dépôt de fleurs devant les croix au cimetière et aux différents monuments.

10 novembre : Les associations patriotiques de Latour avec le concours des élèves des écoles de Chenois et Latour ont assisté aux diverses manifestations marquant l'Armistice et le relais sacré. Dépôt de fleurs, hymnes nationaux et différents textes lus par les élèves devant les monuments ont ponctué ces cérémonies.

11 novembre : Messe en l'église de St Mard suivi d'un dépôt de fleurs et hymnes nationaux au monument. Cortège vers le monument élevé à la mémoire de Jean-Philippe Lavallée pour un dépôt de fleurs. Cortège vers le cimetière de St Mard, devant le monument des victimes civiles tuées pendant les deux guerres. Appel aux morts par le président des prisonniers, dépôt de fleurs et hymnes nationaux. Retour au Centre Communautaire pour les discours du maire et de M. Piton. Un vin d'honneur, offert par l'administration communale, a clôturé ces manifestations.

Vœux

Au nom de la section de Virton et en mon nom, je souhaite aux membres du conseil d'administration et aux membres de toutes les sections, une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2005.

Des textes écrits par les enfants de l'école communale de Chenois à l'occasion du 11 novembre paraîtront dans le N° 220.

Cartes de vœux

Des cartes de vœux au logo de la Section Régimentaire sont en vente. Elles représentent notre mascotte et l'année n'est PAS indiquée.

Ces cartes + enveloppes sont vendues au prix de 6 euros les 10 (port compris). Pour les commandes, s'adresser au Cdt BEUDELS, trésorier de la Section.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Un de mes Anciens avait coutume de dire : "L'année *ardennaise* débute et se termine à la Saint - Hubert (n'est-ce pas Freddy ...)" Nous voici donc arrivés à l'aube d'une nouvelle année et aussi à l'heure des bilans.

L'année écoulée fut riche en événements que je me garderai de rappeler au risque de priver mon Secrétaire du plaisir de les commenter à notre prochaine Assemblée Générale (25 mars 2005 en principe). L'événement majeur dans la vie de notre Section fut certes le changement de présidence et je voudrais profiter de cette tribune pour, au nom de nous tous, encore remercier le Lieutenant-Colonel e.r. Bernard pour ces quinze années de dévouement à la tête de notre Section.

Nos activités ont connu un franc succès, votre présence nombreuse en témoigne. Merci à vous, chers Membres, de nous accorder votre confiance et de faire preuve d'assiduité à nos réunions. Merci également à mes collaborateurs au sein du Comité sans qui l'organisation de nos activités ne serait pas possible.

Une année se termine, une nouvelle année commence, de nouveaux défis se profilent.

En juin 2005 nos amis de la Fraternelle Patton rejoindront nos rangs. Les intégrer *sans pour autant leur enlever leur spécificité et tout en respectant leurs traditions liées à leur passé glorieux au sein des troupes américaines*, constituera de toute évidence un objectif majeur pour les mois à venir. D'ores et déjà un comité restreint se constitue de façon à réussir pleinement ce challenge. Amis du 11^{ème} bataillon vous êtes les très bienvenus !

Un autre objectif est de parvenir à rapprocher davantage les Membres de notre Section et les Chasseurs du Régiment. La Section Régimentaire est et doit rester, comme son nom l'indique, étroitement liée à ceux qui, en fin de compte, sont notre raison d'être. Les "jeunes" du Régiment gagneraient certainement à mieux nous connaître, nous, les Anciens. Mais je suis convaincu que si nous, à notre tour, nous pouvons leur tendre un peu plus souvent la main, nous en sortirions grandis. Alors, un effort de part et d'autre l'an prochain, pourquoi pas ?

Nous reviendrons plus en détails lors de notre AG sur le calendrier 2005 mais sachez que nous veillerons à organiser les activités comme par le passé voir mieux, si nous en avons la possibilité et les capacités.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, nous serons à la veille des fêtes de fin d'année (les vraies cette fois !). Permettez-moi dès lors de vous souhaiter dès à présent à toutes et à tous une joyeuse fête de Noël et une très heureuse année 2005 et à bientôt.

La Section Régimentaire fête la Saint-Hubert.

Ce 10 novembre, fidèle au Régiment et à ses traditions, la section régimentaire fêtait conjointement avec celui-ci, la Saint-Hubert. Les activités proposées offraient un large choix qui, outre les "ripailles" d'usage, permettaient aux désireux de partager quelques moments avec les Chasseurs Ardennais d'aujourd'hui. Malheureusement, une météo capricieuse a quelque peu perturbé les retrouvailles. *Courageux*, de nombreux membres ont répondu à l'invitation, *mais pas téméraires*, la plupart ont vécu l'événement de l'intérieur. La santé est en effet, un bien tellement précieux qu'il arrive un moment où il faut pouvoir la ménager.

Les plus téméraires ont assisté à la parade du Régiment et au lancement des joutes de la Saint-Hubert. Ensuite, *téméraires* et *courageux* se sont retrouvés vers midi pour l'apéritif bien mérité. C'était également le moment choisi pour récompenser quelques membres de la section. En effet, bien qu'attribuées en début d'année, les médailles du mérite sont remises, lors de cette fête. Les autorités présentes parmi lesquelles notre président national, le général major er Henriou, le colonel BEM Babette, commandant la 7^{ème} Brigade, le lieutenant-colonel BEM Steyaert, commandant le Régiment et le lieutenant-colonel BEM Delpire ont procédé à la remise des décorations. A noter un grand moment d'émotion lorsque Mer Counasse reçoit la médaille de bronze de Mer Simonis, décédé malheureusement voici peu, afin de la transmettre à Mme Simonis, sa veuve. Cette parenthèse protocolaire s'est terminée par la remise d'un cadeau aux papas de 2004 pour leur dernier né. Place donc aux libations très

vite interrompues pour se rendre à la Francisque. Un délicieux repas y attendait les convives. En fin d'après-midi, certains ont assisté à la remise des prix des jeux de la Saint-Hubert tandis que d'autres prenaient un avant dernier verre à la Cervoise. Quelques uns ont encore assisté en soirée à la messe et à la réception à Saint-Hubert.

A tous nos fidèles participants, merci encore de votre venue et bienvenue aux quelques nouvelles têtes rencontrées à cette occasion.

A bientôt.

André Dehaen

In memoriam

Jean SIMONIS, Président d'honneur de la Fraternelle Général Patton s'est éteint le 17 octobre à l'âge de 82 ans.

En 1975, lors des Fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à SPICH, Jean SIMONIS et le Chef de Corps de l'époque, le Lieutenant-Colonel BEM CHABOTTIER, concrétisaient les liens entre le Fraternelle du 11e Bn Fus-Général Patton et le 1 ChA. Depuis cette date, Jean SIMONIS fut présent à toutes nos activités et se comporta en véritable ami des Chasseurs Ardennais. Membre adhérent de notre Section, la médaille du mérite de la Fraternelle lui fut décernée.

Il ne m'appartient pas de retracer ici la carrière de monsieur SIMONIS, ceci revient à la Fraternelle Patton. Qu'il me soit toutefois permis, en notre nom à tous, de présenter aux membres de sa famille et à nos amis du 11e Bn nos plus sincères condoléances. Nous avons perdu un ami...





Albert Deharre, rue de la Clinique, 6 à 4000 Liège

recherche les noms et adresses des deux Chasseurs Ardennais de la photo. Albert a été à Vielsalm au 3 Ch A du 23 janvier 52 au 23 février 53.



Souvenirs...

Je désire exprimer mon admiration et ma gratitude au Président National de la Fraternelle et aux responsables du Bulletin trimestriel pour le magnifique n° 218, notamment pour les photos et les textes qui rappellent la journée «historique» du 15 septembre 1934, au cours de laquelle notre regretté Roi Léopold III a remis leurs drapeaux respectifs aux trois premiers Groupements de Chasseurs Ardennais, dans les rangs desquels se trouvaient d'ailleurs deux de mes frères.

Etant moi-même présent autour de la plaine de Waltzing (Arlon) avec des centaines d'élèves de mon collège (Institut Ste Marie) et d'autres écoles, quels ne furent pas mon bonheur et mon exaltation patriotique en voyant de si près, en chair et en os et à cheval, le Roi des Belges et Commandant en Chef de notre Armée (à l'époque pas de TV...!) Ce jour-là je ne me doutais pas de ce que les Chasseurs Ardennais allaient vivre et accomplir en mai 1940.

Grâce au Bulletin, c'est plein de nostalgie que j'ai pu relire le noble message du Roi aux futurs combattants des Ardennes et de la Lys, message qui a reçu comme réponse les glorieuses citations couvrant leurs drapeaux.

Albert Steimes
Col. d'Avi. Hre
Chef de peloton au 4^e Regt de ChA en 1940.

(NDLR : Les pages «Waltzing» dans le N° 218 ont été conçues et réalisées par Jean-Marie Castermans)

LE COIN INFO

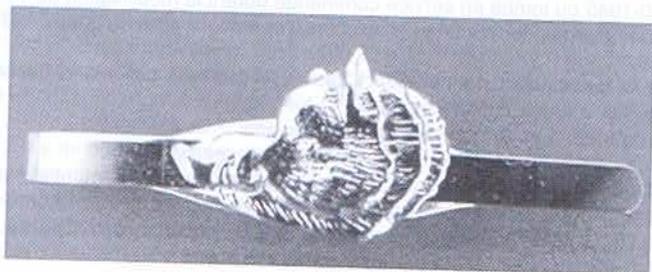
Un ami des Chasseurs Ardennais part à la retraite

Le Lieutenant général Willy Hanset est retraité depuis le 1^{er} octobre. Comme Commandant de la 7^e Brigade, le Général Hanset a eu notre Régiment sous ses ordres d'avril 92 à décembre 94. En 97-98, il a occupé une importante fonction de commandement ONU en ex-Yougoslavie. Il a terminé sa carrière militaire comme représentant belge auprès du Comité Militaire de l'OTAN. Le Général Hanset, qui a commandé le 12-13^e Régiment de Ligne Prince Léopold a toujours fait preuve de beaucoup de sympathie pour les Chasseurs Ardennais.

Bonne retraite mon Général !

Nouvel article disponible chez notre Trésorier national adjoint.

Un très belle épingle de cravate dorée à 7,50 euros.



De Josette Vinot, Faubourg d'Arival, 67 à 6762 St Mar (063-579306)

Qui cherche des informations ou des souvenirs concernant son papa Félicien Vinot, Chasseur Ardennais au 1^{er} Régiment en 40.

Félicien Vinot a accompli son service militaire à Arlon en 1932 ou en 1933. Prisonnier de guerre, il a séjourné au stalag I A à Königsberg. Il travaillait dans une ferme. Il n'est malheureusement pas revenu de captivité. En mars 45, très souffrant, il a été transféré dans un hôpital pour prisonniers à Lauenbourg. A côté de cet hôpital, il y avait une baraque en bois servant d'infirmerie et en face, se trouvait un camp de prisonniers.

Josette Vinot espère beaucoup que quelqu'un pourra lui fournir une information touchant son papa.



Excursion et retrouvailles de l'Amicale des anciens du 6 Ch A

Le 4 septembre après-midi, l'amicale du 6 Ch A nous convoque à des retrouvailles chaleureuses sous un soleil radieux. Bronzées et en pleine forme, une trentaine de personnes allait partager quelques heures hautement intéressantes et inhabituelles. Comme disait l'autre : «Que du bonheur !»

Cette fois, il s'agissait de nous entretenir d'une réalisation technologique dans laquelle les «petits» Belges avaient beaucoup investi (dans tous les sens du terme!) Rarement liaison fut décrite et expliquée avec autant de talent... Honni soit qui mal y pense : c'était la liaison E40 - E25 passant par le tunnel de Cointe dont il était question.

Adieu le parcours du combattant par le quai de Rome, le pont de Fragnée, le quai des Ardennes et autres artères bouchonnées... Vivent les tunnels des Grosses-Battes, de Kinkempois et le superbe pont haubané qui a bien mérité le nom d'ouvrage d'art. Pépian, mais attentifs (si, si colonel Fabry) nous nous retrouvons au centre Tilleuls. Deux sympathiques et compétents ingénieurs du MET nous apportent de précieux renseignements concernant cette méga structure routière. Un véhicule en panne, un incendie, même un illuminé qui traverse les bandes routières : les caméras enregistrent tout et les opérateurs réagissent vite fait et bien fait.

Police fédérale ou locale et services de secours collaborent sans démériter. Alimentation électrique, groupes électrogènes de secours, ventilation, éclairage des tunnels, évacuation et pompage des eaux de pluie, appareils de détection des incendies, polluants, comptage et identification des véhicules et de la vitesse : rien n'échappe à l'œil des caméras hyper sophistiquées. Petits revers de la médaille, madame, ne dites plus que vous faites vos courses; monsieur, n'essayez pas de faire gober à votre épouse que vous étiez en réunion à ce moment-là : souriez (si vous le pouvez!) vous êtes filmés, pointés, catalogués et épinglés, preuve à l'appui. Les vidéos du centre des Aguesses vous ont repérés!

Après cette nourriture intellectuelle, la joyeuse équipe a trouvé une savoureuse nourriture matérielle sous forme d'un délicieux buffet froid copieux et varié fourni par le «Pacha» et sa souriante équipe, le tout sous les ovations des ventres affamés qui avaient eu des oreilles contrairement à ce que clame l'adage bien connu...

M. Thiriart-Crahay

PROJET DE STATUTS 2005

(Mise à jour suivant la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002)

Table des matières

Titre 1 – Dénomination, siège social et siège administratif
Titre 2 – Objet, activités
Titre 3 – Membres, admission, démission, suspension et exclusion, droit de vote
Titre 4 – Cotisations, subventions, dons et legs
Titre 5 – Structure générale, rétribution
Chapitre 1 – Assemblée générale de la fraternelle
Chapitre 2 – Conseil d'administration, conseil des chefs de section, bureau

Chapitre 3 – Sections

Titre 6 – Revue
Titre 7 – Trésorerie nationale, trésorerie des sections
Titre 8 – Dissolution, liquidation
Titre 9 – Dispositions générales
ATTENTION : Le terme «membre(s)» utilisé dans le texte des statuts, sans autre spécification, désigne les membres effectifs et les membres adhérents.

ABREVIATION

Art = Article - -

Les commentaires en italique se réfèrent aux statuts 2002.

TITRE 1

Dénomination, siège social et siège administratif

Art 1 - a - L'association prend la dénomination «Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais» (abréviation «Frat.R.Ch.A.»); elle est constituée en association sans but lucratif pour une durée indéterminée. La décision de créer la fraternelle des Chasseurs Ardennais fut prise le dimanche 30 septembre 1945 par un comité d'organisation présidé par le Général Descamps; elle prenait la succession du Service Social du Chasseur Ardennais créé officiellement le 23 décembre 1940. L'acte constitutif de la fraternelle comme association sans but lucratif, établi devant notaire à Arlon, est daté du 09 février 1946; il fut publié au Moniteur Belge du 02 mars 1946 sous le numéro d'immatriculation 478/46. La fraternelle fut autorisée à porter le titre «Royale» le 28 février 1996 avec publication au Moniteur Belge du 25 juillet 1996.

b - La fraternelle est une association nationale indépendante. Elle regroupe et représente tous ceux qui depuis la création des Chasseurs Ardennais en 1933 ont servi, sous quelque statut que ce soit (active, milicien, réserve, rappel) dans les unités de Chasseurs Ardennais.

c - Sur décision du conseil d'administration, la fraternelle peut participer à tout groupement d'associations d'anciens combattants et d'anciens militaires. Cette décision doit être approuvée par l'assemblée générale la plus proche. Les délégués auprès de ces groupements sont désignés par le conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 1 avec modification

Ancien Art 2 avec modification

Art 2 - a - Le siège social est établi à l'adresse suivante :

A.S.B.L. Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais
Heckbous, rue de la Rausch, 18
6700 – Arlon

Il est situé dans l'arrondissement judiciaire d'Arlon.

Le siège social peut être transféré à toute autre adresse située en Belgique sur décision de l'assemblée générale.

b - Le siège administratif est établi au lieu de résidence du secrétaire national à l'adresse suivante:

A.S.B.L. Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais
Rue Robert Boïsaq, 5 Bte 12
1330 – Rixensart
Tél/fax : 02 652 34 89

Le courrier doit être adressé au siège administratif.

La consultation des procès-verbaux et autres documents est prévue, sur rendez-vous, au siège administratif.

Commentaire : Ancien Art 3 adapté suivant la loi

TITRE 2

Objet, activités

Art 3 - L'association a pour objet :

a - d'honorer et de toujours maintenir vivante la mémoire des glorieux morts de la campagne de mai 40 des unités citées au b (1) ci-dessous;

b - d'offrir à ses membres effectifs ayant appartenu à l'une des unités ou catégories citées aux b (1), b (2) et b(3) ci-dessous un appui moral et une aide matérielle :

- (1) les deux divisions de Chasseurs Ardennais (1DChA, 2DChA) y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport; le centre de renfort et d'instruction des Chasseurs Ardennais; le bataillon moto des Chasseurs Ardennais; la compagnie d'intendance des Chasseurs Ardennais; le 20 A; la compagnie de canons de 4,7 de la position

fortifiée de Namur (C.4,7/P.F.N.); les III et IV 12 A;

- (2) les Chasseurs Ardennais et anciens Chasseurs Ardennais d'après 1944 (1ChA, 2ChA, 3ChA, 4ChA, 5ChA, 6ChA, 20A, Musique des Chasseurs Ardennais, Regt ChA et Regt Ter ChA).

- (3) les résistants armés reconnus ayant porté le béret vert dans le maquis.

c - de maintenir et de resserrer les liens de camaraderie et de solidarité qui unissent les Chasseurs Ardennais;

d - de grouper tous les Chasseurs Ardennais autour de la monarchie et des institutions fédérales;

e - d'organiser un service d'entraide au profit de ses membres effectifs.

Commentaire : Ancien Art 4 modifié

Art 4 - a - La Fraternelle peut :

(1) - accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet;

(2) - participer, prêter son concours ou s'intéresser à toute activité similaire à son objet;

(3) - mettre en œuvre tous les moyens propres à lui procurer les fonds nécessaires à son action;

b - La fraternelle peut, aux fins de l'article 3, fonder des cercles à l'usage de ses membres et de leurs familles; organiser des cours ou conférences, des fêtes et réunions, créer ou soutenir des musées en relation avec les Chasseurs Ardennais.

c - La Fraternelle peut accepter des subsides officiels et privés; acheter, vendre et donner à bail; sous-louer tous immeubles; acheter ou vendre tous meubles, titres et valeurs; accepter, moyennant les autorisations requises par la loi, les libéralités entre vifs ou testamentaires; consentir ou accepter tous gages ou nantissements, ainsi que toutes hypothèques; renoncer à tous droits réels, privilèges et actions résolutoires; donner mainlevée avant ou après paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires; transcriptions, saisies ou autres empêchements; dispenser de toutes inscriptions d'office; traiter et plaider tant en demandant qu'en défendant; transiger et compromettre et généralement, accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Cette énumération est énonciatrice et non limitative.

Commentaire : 4a - Nouveau + début ancien Art 7

4b - Ancien Art 6 inchangé

4c - Suite de l'ancien Art 7 modifié

Art 5 - La Fraternelle s'interdit toute immixtion dans les domaines religieux, politique et linguistique.

Toutefois, lorsque est soulevée une question qui met en jeu la monarchie, l'unité fédérale ou les institutions du pays, elle se réserve le droit de faire connaître son avis, après en avoir référé, si possible, à l'assemblée générale.

Commentaire : Ancien Art 5 modifié; ajout de monarchie et actualisation «fédérale» a.l.d. «nationale»

TITRE 3

Membres, admission, démission, suspension et exclusion, droit de vote

Art 6 - La Fraternelle se compose de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre minimum des membres effectifs ne peut pas être inférieur au nombre minimum des membres du conseil d'administration augmenté de dix.

Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés par la loi et les présents statuts.

Tous les membres sont censés connaître les statuts et y adhérer.

Commentaire : Anciens Art 8 et 18 avec modification rédactionnelle et adaptation à la loi

Art 7 - a - Peuvent devenir membres effectifs :

(1) - tous les anciens militaires (volontaires, rappelés, miliciens) ayant appartenu après le 9 mai et avant le 28 mai 1940 à une des unités de Chasseurs Ardennais citées à l'article 3b (1) des présents statuts;

(2) - tous les résistants armés reconnus ayant porté le béret vert dans le maquis;

(3) - tous les militaires servant ou ayant servi dans une unité de Chasseurs Ardennais ainsi que les anciens militaires y ayant servi.

b - Peuvent également devenir membre effectif, porter le titre de membre honoraire de droit et être dispensés du paiement de la cotisation :

(1) - la veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique durant la guerre 1940-1945 ou tombé en service commandé durant la mobilisation de 1939 ou tombé en service commandé au cours d'opérations après la guerre 1940-1945;

(2) - un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances;

Commentaire : Art 7a - ancien Art 9 modifié

Art. 7b - ancien Art 10 (en partie) modifié

Art 8 - a - Peuvent devenir membres adhérents (anciennement sympathisants) ceux qui ne réunissant pas les conditions pour être membres effectifs, veulent témoigner leur solidarité et sympathie aux Chasseurs Ardennais;

Le candidat membre adhérent doit être présenté à la section par deux membres effectifs qui répondent de son honorabilité sauf lorsqu'une convention accorde, de droit, cette qualité aux bénéficiaires de cette convention.

b - Peuvent également devenir membres adhérents et porter le titre de membre honoraire, les veuves de Chasseurs Ardennais, autres que celles désignées à l'article 7b. Dans ce cas, la qualité de membre adhérent honoraire est accordée sans présentation par deux membres effectifs.

c - Peuvent également devenir membres adhérents et porter le titre de membre d'honneur ceux qui par leur dévouement et les services rendus à la fraternelle ou à la cause des Chasseurs Ardennais ont acquis des droits particuliers à leur reconnaissance.

Leur candidature est présentée par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation et ne sont pas inscrits dans une section.

Commentaire : Art 8a - Ancien Art 13 modifié

Art 8b - Fin de l'ancien Art 10 avec modification rédactionnelle

Art 8c - Ancien Art 11 inchangé

Art 9 - Pour devenir membre, le candidat s'adresse à la section de son choix, laquelle décide de l'admission.

La section peut décider de la non admission d'un candidat après avoir entendu l'intéressé.

Notification de cette décision sera faite au conseil d'administration auprès duquel l'intéressé peut interjeter appel. La décision définitive sera prise par ce conseil après que l'intéressé, convoqué par lettre recommandée, aura été entendu dans ses moyens de défense par un comité de trois personnes désigné à cette fin par le conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 16 et 17 inchangés

Art 10 - a - Tout membre a le droit d'adresser sa démission, en tout temps, au président de la section auprès de laquelle il est inscrit. Cependant, le membre élu à une fonction au niveau national ou régional s'engage à respecter un préavis de trois mois au maximum à la demande du président concerné.

b - Le membre qui ne paie pas sa cotisation est considéré comme démissionnaire; le comité de direction régional décide du moment où cette démission est effective.

Commentaire : Art 10a - nouveau

Art 10b - nouveau

Art 11 - a - Le comité de la section peut suspendre un membre dans les cas suivant:

- transgressions de la loi sur les A.S.B.L., des statuts, du règlement d'ordre intérieur ou des circulaires de la fraternelle;
- conduite notoire;
- agissement portant atteinte aux intérêts ou à la réputation de la fraternelle.

Cette suspension est d'application immédiate et valable pour l'ensemble des sections de la fraternelle.

Le président national doit être averti immédiatement de toute décision de suspension.

b - L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale de la fraternelle qui suit le prononcé de la suspension pour autant que la diffusion de l'ordre du jour le permette. L'exclusion d'un membre nécessite une majorité des deux tiers des votes exprimés. Elle est communiquée à l'intéressé par le secrétaire national au moyen d'un écrit transmis par lettre recommandée.

L'exclusion est définitive ou prononcée pour une période limitée dans le temps. Dans ce dernier cas, c'est au membre exclu qu'il appartient de solliciter sa réadmission laquelle est décidée par le comité régional et doit être entérinée par le conseil d'administration.

c - Le membre concerné pourra exercer son recours après le prononcé de la suspension par la section comme il est dit à l'article 9 ci-dessus.

Commentaire : Ancien Art 20 modifié et mis en concordance avec la loi

Art 12 - Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que les héritiers d'un membre décédé n'ont aucun droit sur les avoirs de la fraternelle et ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent exiger aucun compte, ni faire apposer les scellés, ni provoquer inventaire.

Commentaire : Ancien Art 20 - les deux derniers alinéas

Art 13 - Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et ce suivant les modalités exposées aux articles 20 et 41 des présents statuts.

Commentaire : Nouveau

TITRE 4

Cotisations, subventions, dons et legs

Art 14 - a - Tous les membres, sauf les dispenses prévues aux articles 7b et 8c, sont soumis au paiement d'une cotisation.

b - Les cotisations sont perçues par les sections.

c - Le montant maximum de la cotisation est fixé à 15 euros. L'assemblée générale de la fraternelle en fixe le montant annuel par membre ainsi que la quote-part à ristourner par les sections à la trésorerie nationale. La période du versement des ristournes est précisée à l'article 47 b.

Commentaire : Art 14a - nouveau

Art 14 b - nouveau mais déjà appliqué

Art 14c - ancien Art 14

Art 15 - Outre les cotisations sont également autorisés, les subventions volontaires, dons et legs que les membres souhaiteraient faire à la fraternelle.

Commentaire : Ancien Art 15 avec modification rédactionnelle

TITRE 5

Structure générale, rétribution

Art 16 - a - La fraternelle est structurée comme suit :

- l'assemblée générale;
 - le conseil d'administration et le conseil des présidents de section;
 - les sections régionales et la section régimentaire, chacune d'elles ayant sa propre assemblée générale et son comité de direction;
 - les musées reconnus par le conseil d'administration de la fraternelle.
- b - Les mandataires de ces structures ne sont pas rémunérés.

Commentaire : Anciens Art 22 et 23 modifiés

Chapitre 1

Assemblée générale de la fraternelle

Art 17 - L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence :

- les modifications aux statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- la nomination et la révocation des commissaires;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et commissaires;
- la transformation de l'association en société à filiation sociale;
- les exclusions de membres;
- la définition de l'action générale de l'association;
- la délégation des pouvoirs au conseil d'administration;
- tous les cas prévus par les statuts.

Tout ce qui n'est pas attribué par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relève de la compétence du conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 24 modifié et mis en concordance avec la loi

Art 18 - a - L'assemblée générale ordinaire a lieu au moins une fois l'an et au cours du premier semestre. Elle est convoquée par le conseil d'administration.

b - Ce dernier peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge opportun ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs au moins en fait la demande écrite au président du conseil d'administration.

c - Chaque assemblée se tiendra aux date, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Commentaire : Anciens Art 25 et 32 inchangés

Art 19 - a - L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou s'il est absent, par le premier vice-président national.

b - Le secrétaire national ou, à défaut, le secrétaire adjoint ou, à défaut de ce dernier, un administrateur désigné par le président, œuvre comme secrétaire pour les assemblées générales.

Commentaire : Art 19a : Ancien Art 26 dernier alinéa

Art 19b : Ancien Art 47

Art 20 - a - Tous les membres de la fraternelle peuvent assister aux assemblées générales.

b - Le droit de vote des membres effectifs y est exercé sous la forme d'un vote plural attribué à chacun des présidents de section ou en cas d'absence, à leur délégué dûment mandaté.

c - Chaque président de section dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de membres effectifs de la section; une voix par 10 membres effectifs, toute fraction de 10 membres donne une voix supplémentaire.

d - Le président du conseil d'administration peut inviter des personnes non membres.

Commentaire : Anciens Art 26 et 27 modifiés

Art 21 - a - Les décisions sont prises à la majorité simple des voix représentées par les présidents de section ou leurs délégués. En cas d'égalité, la proposition examinée est adoptée.

b - L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si les présidents de section ou leurs délégués présents à l'assemblée réunissent au moins deux tiers des voix attribuées à l'ensemble des présidents de section. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix détenues par les présidents de section ou par leurs délégués présents à l'assemblée. Toutefois, la modification qui porte sur l'objet de l'association, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix détenues par les présidents de section ou par leurs délégués présents à l'assemblée (article 8 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).

Si les présidents de section ou leurs délégués ne représentent pas les deux tiers des voix attribuées à l'ensemble des sections, il peut être

convoqué une seconde assemblée qui peut délibérer valablement quel que soit le nombre de voix représentées par les présidents de section ou leurs délégués. La seconde assemblée ne peut pas être tenue moins de quinze jours après la première.

c - L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix détenues par les présidents de section ou par leurs délégués présents à l'assemblée (article 12 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).

d - Pour la dissolution de l'association, les dispositions sont les mêmes que celles reprises à l'alinéa b du présent article en excluant la partie traitant des modifications à l'objet (article 20 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002).

Commentaire : Ancien Art 28 - Nouvelle rédaction

Art 22 - L'assemblée générale suit l'ordre du jour suivant :

- allocution du président;
- rapport du secrétaire;
- rapport du trésorier;
- rapport des commissaires aux comptes;
- rapport sur la revue;
- examen des vœux et propositions présentés par les membres effectifs, les sections ou par le conseil d'administration;
- élections statutaires.

Toute proposition signée par cinq présidents de section ou par au moins un vingtième des membres effectifs doit être inscrite à l'ordre du jour. Cette proposition doit être transmise au président dans les quinze jours suivant la réception par la poste de la convocation écrite dont question à l'article 23 ci-dessous.

Commentaire : Ancien Art 29 - Modifié et mise en concordance avec la loi

Art 23 - a - Les convocations à l'assemblée générale sont adressées par la poste aux présidents, secrétaires et trésoriers des sections, trente jours avant la date fixée pour la réunion. Elles sont signées par le président ou par délégué, par le premier vice-président national ou le secrétaire national.

L'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale publiés dans la revue de la fraternelle, distribuée à chacun des membres, au moins huit jours avant la date de la réunion, tient lieu de convocation individuelle aux membres effectifs.

b - Les convocations à une assemblée générale extraordinaire se font suivant des modalités à préciser par le conseil d'administration dans le respect des prescriptions légales.

Commentaire : Anciens Art 30 et 33 modifiés

Art 24 - Les délibérations de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal signé par le président et par le secrétaire de cette assemblée. La conservation et la diffusion des procès-verbaux sont réglées comme suit :

- un exemplaire pour les archives est gardé au siège administratif dans une garde spéciale tenant lieu de registre des procès-verbaux (cette garde est utilisée pour la consultation des documents sans déplacement de ceux-ci);
- un exemplaire pour consultation est gardé au siège social dans une garde consultation;
- un exemplaire est adressé aux membres et membres invités permanents du conseil d'administration;
- un exemplaire est adressé aux présidents, secrétaires et trésoriers des sections.

Les procès-verbaux peuvent être consultés par chacun des membres sur demande adressée au secrétaire de la section.

Commentaire : Ancien Art 31 mis en concordance avec la loi et nouvelle rédaction

Chapitre 2

Conseil d'administration, conseil des présidents de section, bureau

Art 25 - a - L'assemblée générale élit, pour un terme de quatre ans renouvelable sans limite et en tout temps révocable par elle, les administrateurs destinés à constituer le conseil d'administration.

Les administrateurs élisent entre eux les titulaires aux différentes fonctions prévues au sein du conseil d'administration.

b - Le conseil d'administration compte au minimum sept et au maximum douze administrateurs répartis comme suit :

- le président ayant le titre de président national de la Fraternelle Royale des Chasseurs Ardennais;

- le premier vice-président national;
- un ou deux vice-présidents nationaux;
- le secrétaire national et le secrétaire national adjoint;
- le trésorier national et le trésorier national adjoint;
- le directeur rédacteur et éditeur responsable de la revue;
- un à trois administrateurs conseillers dont un responsable des statuts et si nécessaire, un responsable de la revue.

c - Tous les administrateurs doivent être des membres effectifs. Cependant, le conseil d'administration peut, sur recommandation du président, déroger à cette règle sauf pour les fonctions de président et de premier vice-président. Le membre adhérent élu administrateur dispose du droit de vote au sein du conseil d'administration et a accès aux documents comptables.

d - Le président peut inviter, uniquement avec voix consultative, des membres ou non membres à participer occasionnellement ou en permanence aux réunions du conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 34 modifié et mis en concordance avec la loi

Art 26 - a - Le conseil des présidents de section se réunit, sous la présidence du président national, avec le conseil d'administration. Il joue un rôle de conseiller du président national et des administrateurs dans tous les domaines traités et chacun de ses membres à voix consultative.

Le conseil des présidents de section est convoqué simultanément avec le conseil d'administration; le procès-verbal est commun à ces deux conseils et la diffusion en est la même.

b - Le président de section peut, en cas d'indisponibilité, se faire représenter par un délégué. Si cette représentation est permanente ou de longue durée, le délégué doit être désigné, par la plus proche assemblée générale de la section.

c - La fonction de président de section ne peut pas être cumulée avec l'une des fonctions du conseil d'administration.

Commentaire : Art 26 a et b - nouveaux

Art 26 c - ancien Art 34 - 2 modifié

Art 27 - Le conseil d'administration ne peut statuer que si la majorité simple des administrateurs existants est présente; chaque administrateur dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou à une majorité des deux tiers sur décision du président; s'il y a égalité des voix dans le premier cas, celle du président est prépondérante.

Commentaire : Nouveau

Art 28 - Le conseil d'administration est réuni sur convocation du président au moins une fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la fraternelle l'exige. Il doit être convoqué si au moins quatre des administrateurs ou si au moins cinq des membres du conseil des présidents de section en font la demande écrite au président national.

Commentaire : Ancien Art 39 modifié

Art 29 - a - Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont seuls exclus de sa compétence, les actes réservés à l'assemblée générale par la loi et les présents statuts. Il est notamment compétent pour les actes prévus à l'article 4c.

b - En particulier, les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

Commentaire : Art 29a - Nouveau, mise en concordance avec la loi et ancien Art 43 modifié

Art 29b - Ancien Art 44 avec modification rédactionnelle

Art 30 - a - Un bureau est créé au sein du conseil d'administration pour les actes de gestion courante et pour les décisions urgentes. Il est réuni par le président et est composé comme suit :

- le président national;
- le secrétaire national;
- le trésorier national;
- tout administrateur dont la présence est jugée utile ou nécessaire par le président.

Le président rend compte au conseil d'administration des décisions prises en urgence.

c - Le conseil d'administration ou le président, lequel dans ce cas le rapport au conseil d'administration, peut constituer des groupes de travail ou des commissions pour l'étude de certains problèmes.

Commentaire : Ancien Art 40 modifié

Art 31 - a - Les actes qui engagent la fraternelle en exécution de décisions du conseil d'administration, sont signés par :

- le président et le secrétaire pour ce qui concerne les problèmes administratifs;
- le président et le trésorier pour ce qui concerne les problèmes financiers;
- le président et un administrateur pour les problèmes concernant les attributions particulières de cet administrateur.

C'est le président qui décide de la formule. Les signataires ne doivent produire aucun pouvoir à l'égard des tiers.

b - La correspondance courante, les actes de gestion journalière, les quittances et démarches envers les administrations peuvent porter une seule ou plusieurs signatures; dans le premier cas, il s'agit de celle du président ou de l'administrateur ayant dans ses attributions le domaine concerné.

C'est le président qui décide de la formule. Les signataires ne doivent produire aucun pouvoir à l'égard des tiers.

Commentaire : Ancien Art 45 modifié

Art 32 - Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution du mandat reçu et exercé à titre gratuit.

Commentaire : Ancien Art 42 modifié

Art 33 - a - Le président national coordonne toutes les activités de la fraternelle et décide notamment de la répartition des tâches entre les administrateurs.

b - Le premier vice-président national assiste le président national dans la direction de la fraternelle. Le premier vice-président et les vice-présidents représentent le président en cas d'empêchement et accomplissent les missions particulières qui leur sont confiées par celui-ci ou le conseil d'administration.

c - Le secrétaire national et le secrétaire national adjoint, chacun pour les tâches qui leur sont désignées, sont responsables de l'administration centrale de la fraternelle.

Le trésorier national et le trésorier national adjoint, chacun pour les tâches qui leur sont désignées sont responsables de la comptabilité centrale de la fraternelle (inclus donc les comptabilités des sections) et de la gestion des finances de la trésorerie nationale.

Les responsabilités du directeur rédacteur et éditeur responsable de la revue sont précisées à l'article 44 des présents statuts. Il en est de même pour l'administrateur conseiller responsable de la revue.

L'administrateur conseiller chargé des statuts est responsable de leur tenue à jour et de leur application au sein de la fraternelle; pour ce dernier point, il est aidé par le secrétaire et le trésorier, chacun d'eux étant responsable pour son domaine, de la transmission au greffe du tribunal de commerce des documents prévus par la loi sur les A.S.B.L.

Les administrateurs conseillers ont pour mission de conseiller le président, le conseil d'administration et le conseil des présidents de section.

Commentaire : Ancien Art 35 modifié

Art 34 - La liste des administrateurs sortants figure sur la convocation à l'assemblée générale.

Deux des administrateurs occupant les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier au niveau national, ne peuvent pas être sortant en même temps.

Les sections reçoivent communication avant l'assemblée générale, des candidatures nouvelles présentées soit par les sections soit par le conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 37 et 36 modifiés

Art 35 - Les administrateurs, les présidents de section et les délégués aux comités de section ne peuvent pas être titulaires d'un mandat politique. S'ils se présentent comme candidats à l'une des élections prévues par les lois belges, ils doivent présenter leur démission ou à défaut, ils seront considérés comme démissionnaires. A l'issue d'un mandat politique ou après un échec de la candidature à une élection, un délai de trois mois doit être compté avant de pouvoir présenter une candidature à un poste d'administrateur, de président de section ou de délégué au comité de section.

Commentaire : Ancien Art 38 modifié

Art 36 - Les délibérations du conseil d'administration et du conseil des présidents de section font l'objet d'un procès-verbal commun signé par le président et par le secrétaire national. La conservation et la diffusion des procès-verbaux sont réglées comme il est prévu pour ceux de l'assemblée générale à l'article 24. Cependant, les secrétaires et trésoriers des sections ne sont pas destinataires mais le secrétaire national diffuse par circulaire les points les concernant.

Commentaire : Ancien Art 41 modifié et mis en concordance avec la loi

Chapitre 3

Les sections

Art 37 - a - La fraternelle peut créer autant de sections qu'elle juge nécessaire à sa bonne administration. La création d'une section doit être soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration.

b - Chaque section peut créer des sous-sections pour autant que la nécessité en soit établie.

L'approbation préalable du conseil d'administration doit être demandée.

c - Une section ne peut exister que si elle compte au moins vingt-cinq membres dont au moins dix membres effectifs et si elle a la capacité d'assurer les fonctions du comité de direction énoncées à l'article 38 ci-dessous. Lorsqu'une section ne répond plus à l'une de ces conditions, sa dissolution peut être décidée par le conseil d'administration et les membres de cette section peuvent rejoindre la section de leur choix.

d - La destination des avoirs financiers d'une section dissoute est précisée à l'article 47c.

Commentaire : Ancien Art 48 modifié

Art 38 - a - La section est dirigée et gérée par un comité de direction dont les délégués sont élus par l'assemblée générale de la section pour un terme de quatre ans renouvelable sans limite et en tout temps révocable par elle. Ces délégués élisent entre eux les titulaires aux différentes fonctions prévues; à savoir :

- le président;
- un ou deux vice(s) président(s);
- le secrétaire, le trésorier ou le secrétaire - trésorier.

En outre, un certain nombre de délégués peuvent être adjoints à ce comité de direction suivant l'importance de la section.

La composition de ce comité doit être communiquée au président national qui en donne connaissance au conseil d'administration.

b - Le président doit être membre effectif. Les autres délégués peuvent être adhérents et disposent, dans ce cas, du droit de vote au sein du comité de direction et ont aussi accès aux documents comptables de la section.

Commentaire : Ancien Art 49 modifié

Art 39 - Les sections se conforment, pour leurs activités, aux directives du conseil d'administration et à celles du président national. Elles sont tenues de fournir chaque année les documents suivants :

- un bref rapport d'activité;
- les modifications à leur liste des membres;
- la situation financière de fin d'exercice suivant les modalités exposées à l'article 47a.

Commentaire de l'ancien Art 51

Art 40 - Les sections ont leur propre administration, leur comptabilité et leur(s) compte(s) bancaire(s). Les délégués du comité ont les mêmes devoirs que ceux fixés à l'article 33 pour les administrateurs du conseil d'administration.

Commentaire : Ancien Art 50 modifié

Art 41 - Les sections doivent tenir une assemblée générale de section pour leurs membres effectifs; elle est convoquée par le comité de section au moins une fois l'an et ce avant le 15 décembre. A cette occasion, les membres effectifs élisent les délégués au comité de section.

Tous les membres effectifs doivent être convoqués par écrit au moins quinze jours avant la date prévue. La convocation doit mentionner l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; elle est signée par le président de section ou en cas d'empêchement par le secrétaire. Cette convocation peut être publiée dans une revue distribuée gratuitement aux membres effectifs.

Chaque membre effectif dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la proposition est adoptée.

Les membres adhérents peuvent être invités à assister à l'assemblée générale.

Commentaire : Ancien Art 52 modifié

Art 42 - Les sections doivent verser à la trésorerie nationale les quotes-parts de cotisations telles que fixées par l'assemblée générale et ce suivant les modalités exposées à l'article 47b.

Le calcul des voix à l'assemblée générale de la fraternelle se fait par rapport au nombre de cotisations versées par des membres effectifs au 31 décembre de l'exercice écoulé.

Commentaire : Partie de l'ancien Art 51 modifié

Art 43 - Tout différend entre sections est tranché souverainement par le conseil d'administration de la fraternelle. Il en est de même pour tout différend interne à une section si le président et le comité ne peuvent pas le régler.

Commentaire : Ancien Art 53 modifié

TITRE 6

Revue

Art 44 - a - La fraternelle publie une revue intitulée «Le Chasseur Ardennais». Le président national en assume la direction. Le directeur rédacteur et éditeur responsable de la revue et éventuellement l'administrateur conseiller responsable de la revue sont désignés par le conseil d'administration.

Cette revue est distribuée gratuitement à tous les membres de la fraternelle.

b - L'assemblée générale détermine les moyens de subsistance de la revue, sa fréquence de parution et prend toute décision utile.

c - Le directeur rédacteur et éditeur responsable est responsable de la présentation de la revue. Avec les rédacteurs éventuels désignés par le président national, il recherche et recueille la matière à y insérer.

d - Les tâches relatives à l'administration de la revue et en particulier la tenue à jour de la liste de distribution sont, si nécessaire, confiée à un administrateur conseiller ou à un membre de la fraternelle disposant des compétences voulues.

e - La comptabilité financière de la revue relève de la responsabilité du trésorier national.

Commentaire : Anciens Art 54, 55, 56 et 57 modifiés

TITRE 7

Trésorerie nationale, trésorerie des sections

Art 45 - a - L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

b - Au 31 décembre de chaque année, les livres sont arrêtés et l'exercice est clôturé.

L'inventaire, le bilan, le compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé, ainsi que le budget du nouvel exercice sont soumis, pour approbation, à l'assemblée générale par :

- le conseil d'administration pour le niveau national et ce dans un délai de six mois à compter à partir de la date de clôture de l'exercice social;
- le comité de direction pour la section et ce à l'assemblée générale la plus proche de la section.

Commentaire : Ancien Art 58 inchangé et 59 modifié

Art 46 - a - Au niveau du national, tous les documents relatifs à la partie financière de la fraternelle, tels que virements bancaires ou postaux, chèques en banque, mandats postaux, etc..., portent la signature du trésorier national ou du trésorier national adjoint ou du président. En cas d'indisponibilité du trésorier national et du trésorier national adjoint, le

président peut déléguer le pouvoir de signature à un administrateur.

b - Au niveau des sections, tous les documents relatifs à la partie financière de la section, tels que virements bancaires ou postaux, chèques en banque, mandats postaux, etc..., portent la signature du trésorier de la section ou du président.

Commentaire : Nouveau

Art 47 - a - La comptabilité des sections suivra au minimum le modèle de comptabilité simplifiée imposé par la loi sur les A.S.B.L. du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002.

b - Les sections versent en fin de chaque trimestre les quotes-parts de cotisations fixées par l'assemblée générale. Le versement du dernier trimestre de l'exercice social en cours doit être effectué au plus tard le 15 décembre de l'exercice en cours.

c - Les avoirs financiers d'une section dissoute sont transférés à la trésorerie nationale. Le conseil d'administration décide d'une éventuelle répartition de la totalité ou d'une partie de ces avoirs au profit de (la) ou (des) section(s) qui accueillent les membres de la section dissoute.

Commentaire : Art 50 a - Nouveau

Art 48 - a - Au niveau national, les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes. Ceux-ci sont nommés annuellement par l'assemblée générale et leur mandat ne peut pas être renouvelé plus de quatre fois; ils ne peuvent pas appartenir au conseil d'administration.

Ces commissaires doivent avoir une connaissance suffisante des principes comptables.

b - Au niveau des sections, les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes. Ceux-ci sont nommés annuellement par l'assemblée générale de la section et leur mandat ne peut pas être renouvelé plus de quatre fois; ils ne peuvent pas appartenir au comité de section.

c - Le trésorier national peut effectuer des contrôles dans les sections.

Commentaire : Nouveau

TITRE 8

Dissolution, liquidation

Art 49 - a - L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de la fraternelle que si les conditions prévues à l'article 21 d des présents statuts sont respectées. Les dispositions légales sont reprises aux articles 20 et 8 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 02 mai 2002.

b - Les dispositions légales relatives à la dissolution judiciaire sont reprises aux articles 18, 19 et 19 bis de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 02 mai 2002.

Commentaire : Ancien Art 61 modifié et mise en concordance avec la loi (L'ancien Art 60 est repris à l'Art 1)

Art 50 - L'assemblée générale prévue à l'art. 49 ci-dessus, désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation de la fraternelle dissoute et décide aussi de la destination des biens de la fraternelle dans le respect des articles 22 à 25 de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 et des présents statuts.

Les avoirs de la fraternelle sont destinés au(x) musée(s) des Chasseurs Ardennais reconnu(s) par le conseil d'administration de la fraternelle ou s'ils sont disparus, à une association dont l'objet est proche de celui de notre fraternelle.

Commentaire : Ancien Art 62 modifié

TITRE 9

Dispositions générales

Art 51 - Tous les cas non prévus par les statuts sont régis par les dispositions de la loi sur les A.S.B.L.

Toutes les difficultés qui surgiraient dans l'application ou l'interprétation des statuts sont tranchées par l'assemblée générale; la décision doit obtenir deux tiers de votes favorables ou si la décision concerne l'article 3 des présents statuts, quatre cinquièmes de votes favorables sont nécessaires.

Commentaire : Ancien Art 63 modifié

Art 52 - a - Le conseil d'administration de la fraternelle est représenté lors de certaines manifestations par un drapeau aux couleurs nationales. Il en est de même pour chacune des sections régionales. Le président national ou le président de section décide des manifestations à honorer par la présence du drapeau.

b - A la dissolution d'une section, son drapeau est confié au musée. Il est procédé de même lorsqu'un drapeau détérioré ou usé est déclassé.

Commentaire : Nouveau

Art 53 - Tout vote concernant des personnes doit être secret et ce dans tous les conseils, comités et assemblées générales. Lorsque les votes concernent l'attribution des fonctions au sein du conseil d'administration ou des comités de section et que le nombre des candidats correspond au nombre des fonctions, le vote par acclamation est permis.

Commentaire : Nouveau

Art 54 - La fraternelle décerne à ses membres une médaille de fidélité et du mérite (médaille de bronze) et des médailles du mérite (médaille d'argent et d'or). Les modalités d'obtention et d'introduction des demandes sont reprises dans une circulaire particulière.

Commentaire : Nouveau

Art 55 - Un insigne, consistant en une hure laurée, est créé pour les membres. Il est le seul insigne officiel de la fraternelle.

Commentaire : Ancien Art 62 modifié



New

Ciseaux

Psychologue, métier d'avenir !

Récemment, un journal utilisait le néologisme «psychologisation» de la société pour souligner le recours de plus en plus fréquent aux services des psychologues. Tout le monde, absolument tout le monde, aura besoin un jour d'être soutenu par un psychologue, les agressés et les agresseurs, les stressés du travail, les malades et leurs soignants, les étudiants en difficulté, les professeurs surmenés et menacés, les parents dépassés, les chauffeurs de bus malmenés, les policiers et les pompiers après une scène pénible, les prisonniers en surnombre dans les prisons, les victimes d'accidents et pourquoi pas nos dévoués dirigeants politiques qui travaillent de nuit plus qu'à leur tour (liste non exhaustive).

• Orientez donc vos enfants vers les études de psychologie !

Où les mots dépassent (probablement) la pensée !

Lors des interminables discussions entre le pouvoir politique et la firme DHL pendant lesquelles la sécurité et la santé des habitants d'une part, l'emploi d'autre part étaient utilisés en première ligne comme des sortes de boucliers...humains, certains, au vu des difficultés rencontrées, ont parlé de faillite des institutions. C'est peut-être faire preuve de peu de raison que de prôner le changement des règles du jeu lorsqu'un obstacle s'avère compliqué à franchir, car, à ce compte, le changement serait permanent. Le règlement c'est important, mais la solution dépend toujours avant tout de la motivation profonde des hommes qui l'appliquent.

Argenteuil

Huit millions d'euros (sans les aménagements), belle somme de départ consacrée à l'étude du comportement de nos amis les bêtes. Quand tant de besoins humains existent, on peut tout de même se poser quelques questions !

De l'importance du phénomène de l'obésité

Dix octobre. RTBF. Débat sur l'obésité. TROIS ministres présents. Sujet de société qui a son importance, mais quand même, alors que nos excellences ont toujours l'air d'être «suroccupées» n'est-ce pas un tantinet exagéré ? Ah oui, c'était un dimanche et beaucoup de citoyens regardent la télévision le dimanche !

La Brigade multi-ethnique congolaise

Fondre plusieurs ethnies dans une même unité était d'une importance capitale pour la nation congolaise et cela fut fait avec succès semble-t-il. Toute la hiérarchie militaire a exprimé sa satisfaction sur la manière dont nos instructeurs ont collaboré à la formation de cette Brigade... Quant aux Brigades belges, il sied qu'elles demeurent strictement unilingues, car c'est d'une importance capitale pour la nation belge !



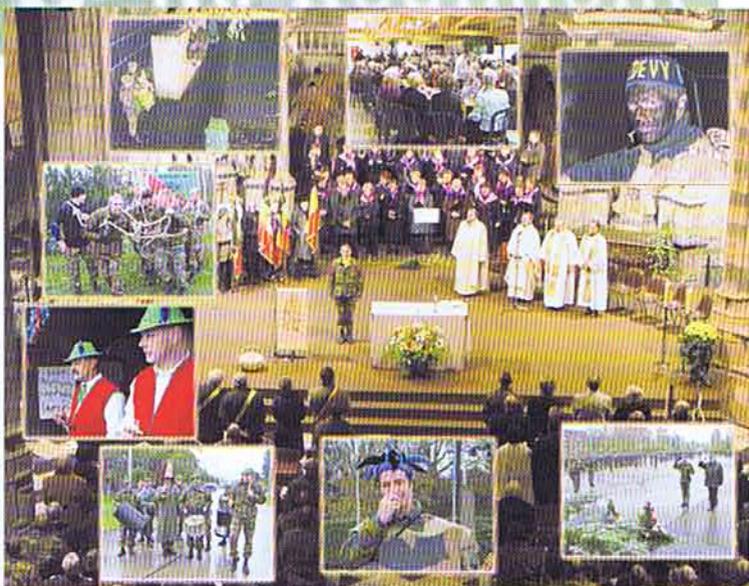
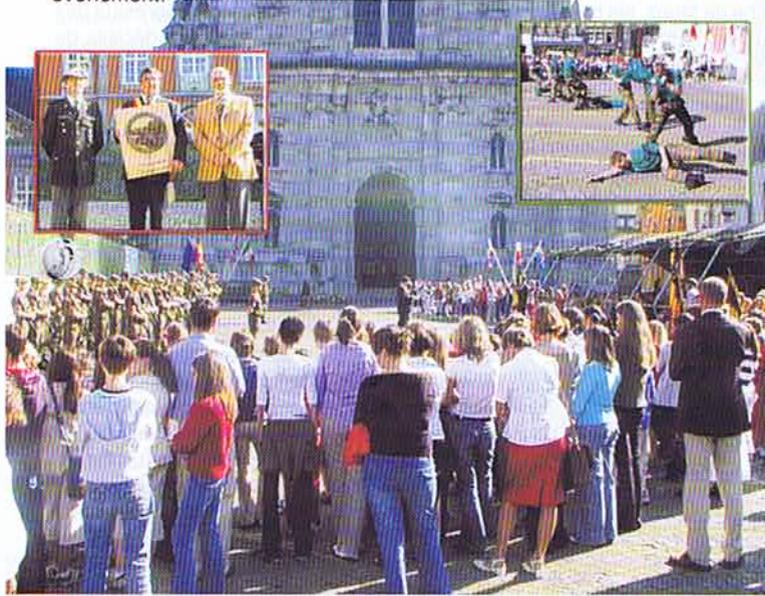
Le port de notre béret

Certaines anomalies ayant été constatées ces derniers temps en ce qui concerne le port de notre béret, le Conseil d'Administration prépare une note-circulaire à l'attention des comités régionaux qui rappellera les règles de base à observer dans ce domaine.

Cette note-circulaire sera publiée dans notre prochain numéro.

Saint - Hubert, 60 ans après la libération, 10 ans de jumelage

La ville de Saint Hubert commémorait ce 8 septembre le 60^e anniversaire de sa libération. Le Régiment était étroitement associé à ces réjouissances. Lors de cette journée, les « Borquins » et le Régiment fêtaient également le 10^e anniversaire du jumelage unissant la ville au Régiment de Chasseurs Ardennais. Une parade et une démonstration de combat rapproché sans arme à feu (CRSAF) étaient présentées face à un public nombreux. Les enfants des écoles du fondamental de l'entité participaient également à cet événement.



Régiment - Section régimentaire de la Fraternelle : la journée de la St Hubert le 10 novembre

Journée des anciens Chefs de Corps au Régiment le 10 septembre

Le Régiment organise chaque année une journée pour nos anciens Chefs de Corps. Cette année, pour la cinquième édition, nos aînés avaient rendez-vous à la salle de cinéma. Après un exposé du Chef de Corps, ils ont pu se rendre compte de la vie en campagne d'un fantassin de ce début de 21^e siècle. Le Détachement Sniper exposait un panel de son équipement « Hi-tech » et une section de fusilier son nouveau matériel avec, entre autre, la nouvelle tente individuelle et le système de visée LASER.



une fois de plus, les troupes stationnant sur les objectifs repérés pendant ces dernières 36 heures.

La tension monte au sein des troupes ennemies (Cie EMS et PI Ecl) car les différentes actions qui viennent de se dérouler démontrent une recrudescence des activités de guérilla dans la région.

De fait, dans la matinée du 15 vers 1100 heures, les objectifs sont pris d'assaut et neutralisés. L'antenne de Viessart ne transmettra plus les programmes de la RTBF (fictif). Les compagnies s'exfiltrèrent sans tarder afin de rejoindre une zone de regroupement situé 10Km plus au Nord.

Aux environs de 1800 Hrs, les compagnies embarquent dans les «hélibus» afin de rejoindre le Camp Roi Albert.

Une maintenance rapide du matériel et de l'équipement met fin à «l'Avent'hure»; le moment du repos est venu avec, comme bonus, la satisfaction du travail bien fait. Texte : Cdt A. Nannetti. Photos : V.B.

D'aventures en Avent'Hure.

Le Régiment de Chasseurs Ardennais dans le contrôle de zone.

Le but de l'opération est de créer un climat d'incertitude sur les unités logistiques situées à l'arrière de la Division ennemie face à nous ainsi que sur les QG des Régiments en 2^e échelon.

L'objectif sera atteint lorsque les Régiments en 2^e échelon détacheront une partie de leurs moyens à la Défense en Surface.

Cette opération ne peut excéder 48 Hrs afin de limiter les risques pour nos troupes. En effet, un délai plus long permettrait à l'ennemi de se renforcer et donc de nous neutraliser.

Pour réaliser cette mission, le Régiment s'infiltrera pour occuper des postes d'observation et reconnaître les zones respectives, harcèlera l'ennemi et enfin s'exfiltrera.

La zone de manoeuvre réservée pour cette opération est la forêt d'Anlier et ses environs immédiats.....

.....Il est difficile de localiser et d'obtenir des renseignements précis sur les activités des compagnies car le trafic radio est très faible, en effet il faut économiser les piles et ne pas se faire repérer.

Dès l'aube, les compagnies se positionnent afin de réaliser la meilleure observation possible des objectifs. Dans le courant de l'après-midi, elles reçoivent l'ordre d'intensifier les actions de harcèlement. Les convois logistiques ennemis, joués par la compagnie état-major et services (Cie EMS) progressent sur les itinéraires habituels, sans trop de vigilance, fatigués de cette «guerre» qui n'en finit pas. Cette négligence est fatale, les embuscades préparées par nos pelotons de fusiliers surprennent avec une efficacité redoutable.

Alors que la nuit tombe, les compagnies se mettent en place pour assaillir,



Viennent de paraître

Revoici la plume minutieuse de H.Castor poursuivant le récit passionnant de la Bataille des Ardennes dans le secteur d'attaque de la 5ème Armée Panzer.

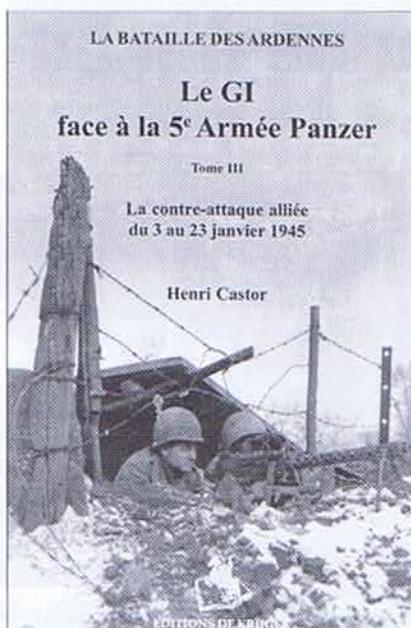
Les tomes I et II décrivaient l'offensive allemande dans notre chère Ardenne (tome I: du 16 au 24 décembre 44 ; tome II du 25 décembre 44 au 2 janvier 45) ; ils ont été présentés dans nos revues n°215 et 216.

Ce tome III traite cette fois de la contre-attaque alliée et du reflux allemand dans le même secteur. Dans chaque coin et en particulier sur chaque flanc de la pénétration, l'auteur détaille les efforts pénibles et coûteux de reconquête du terrain perdu, effectués dans des conditions dantesques. Il souligne bien l'importance des villages et agglomérations, mûles de résistances où le défenseur trouve couvert et protection pour s'accrocher, et conséquemment les effroyables destructions de ceux-ci lorsque l'artillerie puis, quand le ciel s'éclaircit, la force aérienne alliées trouvent la possibilité de se déchaîner.

Il termine par une cinquantaine de pages en sortant la tête de la mêlée pour jeter un coup d'oeil d'ensemble sur la bataille dans ce secteur et faire l'heure des comptes en s'attachant spécialement au plan allemand et aux problèmes de commandement alliés.

Du bel ouvrage ! Très fouillé, très documenté ! A noter que, se voulant exhaustif, l'auteur a en chantier deux volumes relatant dans le même esprit les combats sur les axes de pénétration de la 6ème Armée Pz plus au nord, chargée de l'effort principal, et un troisième reprenant en gros les batailles jalonnant la campagne d'occident (Normandie, Seine, poche de Mons, les bouches de l'Escaut, Arnhem) préludes au soubresaut des Ardennes ; pourrait-on dégager un enchaînement logique de succession entre les succès non décisifs de l'automne et la tourmente de l'hiver ?... à venir !

Jean Chabotier



Le dernier ouvrage d'Emile Engels

Un magnifique hommage aux témoins et aux victimes



ment l'acquisition de l'ouvrage, mais voyons le reste!

Sur fond vert pastel, des anecdotes significatives, extraites des récits des innombrables témoins que l'auteur a rencontrés, des explications techniques, notamment sur l'armement, les V1, V2 ou autres éléments importants.

Sur fond jaune pastel, les cartes, grandes et claires, et aussi de petites photos, des reproductions d'insignes, d'affiches, de timbres 'remember Bastogne' ou même d'une situation météo inédite.

Si vous rencontrez Émile Engels, il vous conseillera probablement de commencer par les encadrés, les photos et les anecdotes, ensuite de lire les «pages blanches» avec tout le récit.

Encore un livre sur la bataille des Ardennes... diront beaucoup. Notre réponse tient en six points, en fait, les six "premières" qu'il nous apporte:

L'action des forces aériennes et l'influence décisive de celles-ci.

La suite et la fin des opérations jusqu'au Grand-Duché de Luxembourg et jusqu'en février 1945.

L'évocation, toujours émouvante, des souffrances des populations, mais aussi des familles des militaires tués, tant aux USA qu'en Allemagne.

L'action du Gouvernement belge et l'organisation des secours civils dans les provinces éprouvées ainsi que la solidarité entre les villes belges.

Le comptage (définitif après soixante ans?) des pertes: en tués, 200 Britanniques, 19000 Américains, 17000 Allemands et 3000 civils, en y incluant le Grand-Duché, et en excluant les 5500 victimes des V1 et V2, tant à Liège qu'à Anvers.

Enfin, d'excellentes photographies récentes montrent le terrain et le climat qu'ont dû connaître les combattants dans ce qui fut un des hivers les plus rudes du siècle.

Nous concluons avec la préface du professeur Luc De Vos, de l'École Royale Militaire: "Voici donc une excellente lecture que nous conseillons à tous ceux qui, et ils sont nombreux, s'intéressent à cet épisode crucial de notre histoire. Un merveilleux outil aussi à emporter sous le bras pour découvrir le théâtre de ce qui fut la campagne des Ardennes."

Une conclusion de Chasseur Ardennais: quelle page de l'ouvrage se trouve l'évocation de notre devise bien connue...?



A peine avions nous assimilé le dernier Bastogne du LtCol Hre Engels que déjà se présentaient les deux versions - en néerlandais et en français - de son tout dernier livre. Disons-le d'emblée : nous voilà dans un tout autre registre. En dépit d'un prix modéré, il s'agit d'un livre de luxe, «toilé» format album, contenant un grand nombre de cartes, de photos et de documents. De plus, et ceci est essentiel, le livre ne couvre plus uniquement le plateau de Bastogne, mais bien l'ensemble de la campagne, du 16 décembre 44 au début février 45.

La structure de l'ouvrage est tout à fait particulière.

Sur fond blanc, un récit principal qui peut se lire d'un trait : une synthèse difficile mais réussie en si peu d'espace, des opérations depuis le débarquement jusqu'au 16 décembre, incluant les offensives alliées de l'automne, une remarquable analyse de la géographie physique et humaine de la région, une situation alliée et allemande à la veille de la bataille, le récit complet - sans détail superflu, mais sans omission - des opérations, secteur après secteur, les phases principales étant bien séparées. Tout cela justifierait ample-

Notre Musée cherche à se procurer des mannequins. Ils sont indispensables pour créer une exposition itinérante.

Toute information pouvant aider dans cette recherche est la bienvenue chez les responsables. (voir page 2).



Une sélection des messages reçus

Un touchant appel aux souvenirs

*** En consultant votre site Internet, (Histoire) j'ai retrouvé trace du Lieutenant-Colonel Dumortier. Ceci me rappelle des souvenirs de jeunesse. En effet, jeunes scouts à l'époque, notre devise "Résistes et Mords" nous a conduits en Allemagne. Nous avons visité les troupes et en plus du scoutisme, nous étions principalement une chorale de jeunes. Nous y avons tenu plusieurs galas auprès des troupes casernées. En 1948, nous sommes retournés en Allemagne et avons été nommés caporaux d'honneur comme en témoigne des documents d'époque. Dans les années 1948, nous sommes devenus "petits chanteurs sans nom" (PSCN), parrainés par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et portant le béret vert. Une remise officielle des insignes a eu lieu au Cinquantenaire à Bruxelles, en présence de militaires et du LtCol Dumortier. Une ASBL créée à cette époque a paru au Moniteur Belge.

Ma question : Est-il possible de retrouver dans les archives des traces de souvenirs de cette époque ? Depuis 20 ans, nous avons créé une Amicale des Anciens PCSN et serions très heureux de retrouver des souvenirs du passé. Roger Col rogercol@tiscali.be

Et encore des appels

*** Je voudrais trouver la partition complète de la marche des Chasseurs Ardennais pour un orchestre (il paraît qu'il faut avoir la partition de chaque instrument). Merci d'avance. Yves Mordant route du Val-Dieu, 911 4654 Charneux 087/68.81.82

*** Pouvez-vous transmettre mes amitiés au Conservateur en Chef du musée, Lieutenant-colonel Hre Bernard Goffinet. Marc Lebrun Service Secrétaire Admin communale Yvoir

*** En parcourant internet je suis tombé sur le récit du naufrage du Rhénus 127 [à NL-Willemsstad]. Puis-je en recopier la substance dans une revue de généalogie? [R : oui] Auriez-vous les noms des victimes car une personne de mon village prisonnière des SS est morte dans un naufrage? [R : oui, voir le site web, "pertes"].

*** Étant à l'heure actuelle à la rédaction d'une brochure sur les monuments aux morts de la Ville de Durbuy, je suis tombé sur le nom de deux Chasseurs Ardennais tombés à Temploux, il s'agit de Guermont Ernest et Périlleux Arthur tombés le 12-5-1940. Ma demande consiste à obtenir des renseignements concernant les deux militaires cités. Joseph Villez. Instituteur Honoraire. 33 rue du Chera 4000 Liège

*** Je suis Delfosse Christian, fils de Delfosse Georges Alfred Clément Ghislain, né à Huy, le 3 mars 1919, décédé à Liège, le mai 1977. Je cherche à construire notre arbre généalogique et pour ce faire, j'aurais besoin d'informations concernant mon père. Il a fait son service militaire aux Chasseurs Ardennais et a été mobilisé en 1939. Lorsque j'étais jeune, il me parlait toujours du Colonel Rassart, avec qui il a aussi fait de la résistance. Pouvez-vous me dire la date de son incorporation, l'unité à laquelle il appartenait et la date de sa démobilisation?

Réponse à un appel

J'ai transmis les indications concernant l'aviateur à Monsieur Pairoux [Président Etalle]. D'une conversation téléphonique avec Monsieur Thiry, il ressort que ce pourrait être lui. Je serais bien content de pouvoir apporter quelque chose à sa famille.

J'ai effectivement piloté à cette époque (mais

je me demande si ce n'est pas tout à la fin d'août 1943), en début d'après-midi, un aviateur anglais (je pense) entre Libramont et Remagne. Sans vouloir être méchant, il avait un peu l'air de... Fernandel. Il avait le visage maigre, jaunâtre et semblait faible car il avait du mal à me suivre à vélo. Il était vêtu d'un costume noir, portait un chapeau avec un petit fond pincé et à larges bords recourbés sur leur périmètre. Visiblement, l'habillement provenait d'une antique garde-robe! Je me demande si son vélo n'était pas un vélo de dame pas mal rouillé. Marcel Perreaux.

Et quelques «courriels» choisis...

*** Je vous remercie sincèrement pour les documents (revues 187 à 190) que vous avez bien voulu me faire parvenir. Je suis certain que nos anciens n'ont pas démerité face à l'ennemi et nous pouvons être fier aujourd'hui de leur bravoure face à une armée écrasante. Le 20e d'Artillerie se découvre un peu plus à moi, grâce à votre gentillesse et il est dommage, comme le dit fort bien Léon Vaillant dans son article, que nos politiques réduisent de façon drastique les effectifs; d'autres périls sont bien là, à nos portes, les nationalismes et intégrismes de toutes sortes! Reynald Laurent (Officier français nous ayant remis cette année de nombreuses précisions sur le Maréchal des Logis Louis Laurent du 20A, tué au canal Albert en 1940)

*** De la part du Major de l'Armée argentine et Caporal d'Honneur de notre Régiment Nestor Sanchez, un cordial bonjour à tous les Chasseurs. Après 2 ans en Patagonie comme EXO du 11e bataillon de Génie Argentin, je retournerai à Buenos Aires à l'EM de l'Armée de Terre. Résiste et Mords! Le site web c'est formidable. C'est à travers du site que j'ai trouvé votre e-mail. Toujours en contact via internet, je pourrai être au courant de tout ce qui se passe à Marche. Cordialement! Maj Nestor Sanchez. Résiste et Mords! Santa Cruz, Patagonie Argentine, le 24 Nov 04.

*** Sur le site des photographies de la MESA 2004 que je découvre par hasard, je remarque que vous faites une incision un peu désobligeante par ses sous-entendus sur l'historienne qui a «oublié» de parler du combat des Chasseurs Ardennais à Bodange, lors d'un reportage de la RTBF fin juin 2004 [sur la MESA]. Comme je suis l'historienne en question, je tiens à vous informer que j'avais contre toute attente expliqué dans cet entretien les tragiques événements du 10 mai 1940 à Bodange. Pour diverses raisons, ces propos n'ont pas été retenus au montage. Cordialement, Marie-Elisabeth Crochet. Une petite-fille de Chasseur Ardennais. [La phrase a été enlevée du site, page MESA]

*** Je trouve votre revue «Le Chasseur Ardennais» chez mon gendre, Michel Etienne, garagiste à Arlon et membre de la Fraternelle. Il fut, en Allemagne, le chauffeur du Colonel Liebens. Tout le site des ChA est superbe et réalisé avec autant de compétence que d'amitié sincère, j'oserais même parler d'affection.

Je suis né en 1925 et n'ai donc pas eu l'honneur de servir chez «Nos gardiens vigilants des frontières...» pour reprendre les paroles de la marche de M. R. Massart de Libramont que l'on entendait sur les ondes de Radio-Ardenne. N'empêche, j'ai défilé, avec enthousiasme, sous un béret vert (en papier), orné d'une hure en papier d'étaïen lors d'une distribution de prix à l'école primaire de l'Institut St Joseph à Libramont! C'est mieux que rien!

1934, en compagnie d'un oncle, M. Joseph Noël, j'ai assisté à la remise du drapeau sur la plaine de Waltzing. Puis le temps a passé. En mai 1940, un autre neveu de mon oncle, André Noël (engagé volontaire, cycliste ChA) est tombé à Vinkt en même temps que Jules (dit Julot) Coibion habitant tous deux Rue des Alliés à Libramont, à

une centaine de mètres l'un de l'autre.

Je me souviens des débuts du Service Social Chasseurs Ardennais. Nous avons vendu des insignes boutonnière, de forme carrée, en métal blanc, portant une hure qui dépassait le carré. Nous avons stencilé et propagé l'allocation du RP Laffineur, dominicain, au camp de Tibor. J'ai encore l'une ou l'autre phrase en mémoire comme «Temploux est pour eux le baptême du feu»... «Je vous ai vu sortir de vos baraquements...» Puis une comparaison avec les sapins ardennais ancrés dans le schiste qui était déjà un appel à l'espoir et à la résistance.

Mais mon histoire avec les Chasseurs Ardennais a repris après la guerre. En qualité de chef de district des bâtiments de l'État, j'ai été spécialement chargé par le Ministre Olivier de la première remise en «en ordre» du monument à la sortie de Martelange qui avait été déplacé et laissé quelque peu à l'abandon. Enfin, Jean Chabotier, avait le même oncle que mon épouse, - Albert Bray, chef-garde d'Arlon et «réfractaire» 14-18, d'Arlon: c'est ainsi que nous l'avons souvent côtoyé dès ses débuts dans la carrière des armes.

Enfin, je connais Michel Schandeler depuis... Vous voudrez bien m'excuser d'avoir trop parlé de moi. Mais c'est la seule façon de dire ses souvenirs et de vous redire la place que tiennent les Chasseurs Ardennais dans mon cœur.

*** Le Gén Peled vous envoie son bonjour.

Il garde un très bon souvenir de sa visite d'une semaine à l'armée belge [dont un jour à la 7e Bde], qui lui a paru 'very professional'. Je me suis inscrit à la Fraternelle-Section Liège, grand plus de mon domicile en Belgique. Un très grand bonjour aussi de ma part à Jo Van Malder, Bernard Goffinet et Yvan Jacques. Ils ont dû vous raconter l'affaire de l'hélicoptère... en l'embellissant certainement. Amitiés, J-M Veranneman, Ambassadeur de Belgique à Tel-Aviv

*** Je suis convié à une réunion le 08 Nov qui va sans doute apporter la confirmation de la dissolution des Regt Prov. Je le confirmerai par mail afin d'actualiser le site. Cordialement. Jean-Louis Picard, comd du Regt Ter ChA.

*** Vooraleer noemt u mij alstublieft bij mijn voornaam Frans dan is het wat minder formeel allemaal. (...) Momenteel ben ik weer in onderhandeling met iemand in Amerika waar zelfs ook foto's van de ChA terecht zijn gekomen (zie scan zwartwit fotos). Vanwaar een Engelse fabrikant (Wolf) zelfs een figuur op schaal 1/35 heeft weten te maken. De revue is goed in Rotterdam aangekomen en ik moet de redactie mijn complimenten geven [pour vous Président] want ik vind het zeer de moeite waard en beleef er veel plezier aan, en ondanks dat ik de Franse taal niet echt heel goed machtig ben, kan ik redelijk goed begrijpen wat staat geschreven. Hartelijke groeten en tot later. Frans Gorissen, NL-Rotterdam

*** Pour vous aider, je me suis permis d'insérer un petit article sur mon Webjournal <http://gemblouchechechets.bravejournal.com/> à la date du 31/10/04 16:37 hr. Amitiés Lt (R) Legrand Bruno Ancien du 20 A.

*** Merci de me dire comment m'affilier. Benoît de Decker 1ChA 1964/1965, gendre du colonel Lacroix (3ChA-1ChA), beau-frère du Lt Lacroix OR 3ChA, beau-frère d'Annette Lacroix CMC 1ChA. Benoît de Decker, "Percehaie" Point du Jour 11 B-5376 Miécrot 00 32 (0)83 63 39 13. [revue reçue, il nous dit:] Nouvel affilié, je vous félicite pour le numéro 218 de la revue que je reçois ce matin. Elle est remarquable à tous égards. J'y apprend avec chagrin le décès du colonel Borboux qui servait à Vielsalm en même temps que mon beau-père, capitaine à l'époque, Marcel Lacroix. A vous lire. Bien fraternellement. *** Votre courrier à j-mc@skynet.be

Encore quelques images de «notre» 21 juillet (Pendant et après !)



Quatre photos C. Demoulin



... et quelques images de «notre» 11 novembre.

...pendant



Avant,...

(Tois photos E. Hyde)



et après.



<http://users.skynet.be/frat.royale.cha>